

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente

M. MARIO DUMAIS, commissaire

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire

M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 120

---

Séance tenue le 9 avril 2003, à 13 h 30

Sous-sol de la Cathédrale

203, 4<sup>e</sup> Avenue

Sainte-Anne-de-la-Pocatière

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 9 AVRIL 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MÉMOIRE DE LA FERME ROCAIL INC.....	2
MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC MERUIMITICOOK.....	12
MÉMOIRE DU COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-GERMAIN-DE-KAMOURASKA.....	30
MÉMOIRE DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT .....	51

---

**SÉANCE DU 9 AVRIL 2003**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je me présente, Louise Boucher. Je préside cette commission d'enquêtes et d'audiences  
10 publiques. Je suis accompagnée de mes trois (3) collègues, les commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

Alors, nous poursuivons nos audiences et nous entendrons ici, à La Pocatière, vingt-trois (23) participants. Cinq (5) d'entre eux feront des présentations verbales; en d'autres  
15 termes, ils ne déposeront pas de mémoire à l'appui de leur présentation.

Aujourd'hui, cet après-midi, quatre (4) groupes -- vraiment des groupes -- sont inscrits à l'horaire. Alors, chacun d'eux disposera d'une demi-heure au total, soit le quinze (15) minutes  
20 de présentation et un échange d'une quinzaine de minutes avec la Commission.

À la fin de la séance, toute personne qui souhaite corriger des faits mentionnés par les participants qui leur apparaissent inexacts, a droit de rectifier ces faits. Il y a un droit qui vous est accordé de rectifier ces faits, ça s'appelle le droit de rectification. Pour ce faire, il faut s'inscrire au registre prévu à cette fin à l'arrière de la salle. C'est bien un droit de rectification,  
25 là, je vous rappelle que ce n'est pas la possibilité qui vous est offerte de venir contre-argumenter l'opinion d'un participant. Un fait vous apparaît incorrect, vous le corrigez, vous nous le dites et le participant a la possibilité de le corriger à nouveau, cette fois-ci, en écrivant au secrétariat de la Commission pour ne pas qu'on s'amuse à rectifier et rerectifier pendant la séance.

Je vous informe que nous serons à La Pocatière jusqu'à demain soir. Nous avons une séance ce soir; nous en avons trois (3) demain, une le matin qui commence à neuf heures (09 h 00), une en après-midi qui commence à treize heures trente (13 h 30) et demain soir, à dix-neuf heures trente (19 h 30).  
35

Par la suite, la Commission se dirigera, vendredi, à Sainte-Marie-de-Beauce où elle amorcera le dernier tournant de la consultation publique; donc vendredi, deux (2) séances en après-midi et en soirée, et nous faisons relâche le jour des élections, et nous reprenons mardi jusqu'à jeudi soir, avec des séances en après-midi et en soirée.  
40

À la fin, donc, de la consultation publique, la Commission se retirera pour écrire et rédiger le... pas «le mémoire» mais le rapport qu'elle déposera au ministre de l'Environnement, le quinze (15) septembre prochain. Donc, nos sorties publiques seront terminées et nous irons délibérer ensemble sur la question du développement durable de la production porcine au Québec.  
45

50 Je vous rappelle que tout ce qui est dit en audience publique est enregistré et que les transcriptions sont assurées aujourd'hui par monsieur Michel Olivier, sténographe officiel. Ces transcriptions seront disponibles dans le site Internet ainsi que dans les centres de consultation de la Commission.

55 Alors, sans plus tarder, j'inviterais le premier groupe inscrit cet après-midi, soit la Ferme Rocail incorporée. Je n'ai qu'un nom, monsieur Éric Pelletier. Monsieur Pelletier pourra nous présenter la personne qui l'accompagne.

Bonjour.

**M. ÉRIC PELLETIER :**

60 Bonjour, Madame la présidente puis Messieurs les...

65 Je me présente, je suis Éric Pelletier. Voici mon père, Louis-Philippe. J'ai une ferme porcine et céréalière à Saint-Louis-du-Ha Ha dans le comté de Témiscouata. J'ai vingt-huit (28) ans. Je suis issu d'une famille de quatre (4) enfants. J'ai trois (3) sœurs mais je suis le seul qui a repris la relève de la famille... la relève de la ferme familiale.

70 Je suis la quatrième génération à exploiter cette entreprise puis également, en quatre-vingt-seize (96), j'ai eu un diplôme en gestion et exploitation d'entreprise agricole ici même à La Pocatière. Présentement, l'entreprise, je compte un engraissement porcin de deux mille quatre cents (2 400) places, puis deux cent vingt (220) acres en culture.

Pourquoi avoir choisi la production porcine?

75 Tout d'abord, parce que j'aime travailler avec les animaux. Également, c'est un rêve d'enfance, comme on peut dire. Depuis l'âge de quinze (15) ans que la production porcine m'intéressait. Ça fait que, à partir de quatre-vingt-dix-neuf (99), mon rêve s'est réalisé.

80 À l'époque, en quatre-vingt-seize (96), quand je me suis associé avec mes parents, j'avais seulement une ferme laitière et puis en quatre-vingt-dix-neuf (99), on a opté pour la porcherie. Puis de quatre-vingt-dix-neuf (99) à deux mille (2000), on a exploité la ferme laitière et porcine en même temps pour, par la suite, décider de vendre le quota laitier. La raison principale, c'est que mon père voulait prendre sa retraite puis moi, je préférais la production porcine à la production laitière, ça fait que je me suis plus concentré sur la production porcine.

85 Puis un autre point aussi, vu que ma bâtisse était neuve puis elle était moderne, j'étais capable d'aller chercher des bons résultats économiques puis techniques, ce qui était valorisant pour moi. Et, de plus, depuis janvier deux mille un (2001), la ferme est considérée HACCP.

90 Les prérequis. Les prérequis, mon investissement, pour la porcherie de deux mille quatre cents (2 400) places, était de trois quarts de million, sept cent cinquante mille (750 000).

Ce qui compte, c'est un bâtiment de quarante-quatre (44) pieds par quatre cent cinquante (450), c'est de la ventilation naturelle puis la gestion des fumiers se fait sous base liquide.

95 Puis lorsqu'on a construit, on a eu une forte opposition. Ça a commencé en quatre-vingt-dix-sept (97), qu'on a commencé à étudier le dossier. En quatre-vingt-dix-huit (98), on a décidé que ça nous intéressait puis on a été chercher les règlements de la municipalité puis de l'environnement pour voir si on pouvait établir une porcherie dans notre municipalité. Puis finalement, les règlements nous démontraient que c'était possible, ça fait qu'en février 100 quatre-vingt-dix-neuf (99), on a donné notre demande pour essayer... ainsi que notre permis de construction. Puis c'est à partir de ça que l'opposition s'est faite. On a fait une soirée d'information pour avertir la population puis, à partir de ça, ç'a comme un petit peu dégénéré à aller... pendant trois (3) mois.

105 Ç'a été trois (3) mois quand même assez intenses. Le conseil s'est repris deux (2) fois avant de pouvoir donner notre permis. La première fois, le comité de citoyens a pris en otage le conseil municipal pour empêcher; puis la deuxième fois, au mois de mai quatre-vingt-dix-neuf (99), ç'a pris la Sûreté du Québec pour émettre notre permis de construction. Puis je pense qu'on a eu beaucoup d'injures, puis même mon père ici présent, il a reçu des menaces de mort.

110 La cohabitation après la construction. Au début, c'est sûr que ç'a été très difficile, les premiers temps, mais par la suite, ça s'est tassé. Présentement, ça fait trois (3) ans que la porcherie est implantée puis tout revient à la normale, les gens nous saluent puis nous rencontrent.

115 La municipalité, présentement, ne voit pas d'opposition à d'autres projets de porcherie à Saint-Louis-du-Ha Ha. Puis également, j'ai une station scientifique, asteur, un observatoire, c'est un site touristique qui est à un kilomètre environ de ma porcherie. Puis avant de... la construction de la porcherie, j'avais une très bonne entente avec, puis après, la bonne entente a continué.

120 Même un an après que j'aie construit ma porcherie, il y a eu une entrevue à la radio du coin, puis l'observatoire a dit que ma porcherie n'avait eu aucun impact sur les aller retour... sur le tourisme qu'ils avaient normalement durant une année. Puis suite à ça, la station a elle-même été victime de vandalisme.

125 Après ça, pourquoi produire sous le sigle de la coopérative?

130 La première chose, moi j'ai toujours vécu dans le mouvement coopératif, mon père a toujours travaillé avec des coopératives. D'un autre côté, la coopérative m'appartient, ça fait que j'apprécie beaucoup également l'accès à de l'expertise.

135 Puis quand j'ai commencé la production porcine, je n'avais pas de connaissances puis très peu... je n'avais pas de connaissances puis aucune expérience, puis ça m'a permis, grâce au réseau de la Coop, d'acquérir une expérience assez rapide pour avoir des bons résultats rapidement.

140 Et également au niveau du partage du risque financier, lorsque tu vas voir les créanciers, c'était quand même trois quarts de million, c'était important pour moi, tu sais, d'avoir des appuis pour construire mon projet. Je ne pense pas que si j'aurais été tout seul, j'aurais été capable, mais avec une coopérative qui prenait une part des risques, je pense que ç'a aidé beaucoup mon établissement, ma production porcine.

145 Également, la stabilité du revenu. On sait que la production porcine, c'est une production que le prix du porc varie beaucoup d'année en année. Puis l'avantage que j'ai présentement, j'ai un contrat de dix (10) ans que mon prix est fixe, année après année, j'ai les mêmes revenus, ce que je trouve très intéressant.

Qu'est-ce que je fais pour l'environnement?

150 C'est sûr que je suis sous gestion liquide, ça fait que j'ai une fosse étanche. Un deuxième point qui est très important, c'est que je fais un PAEF. Ça, c'est un agronome qui vient chez nous, puis selon les types de cultures, mon analyse de sol, c'est lui qui recommande les quantités que je dois appliquer selon les cultures que je fais.

155 Puis il faut dire que j'ai très apprécié travailler avec un agronome parce que surtout, c'est quand on a vendu le lait en deux mille deux (2002), je me suis dirigé vers les grandes cultures avec les céréales, ça fait que ça m'a donné un bon appui pour pouvoir faire la production de céréales.

160 Puis également, j'ai pu... mon agronome a pu m'aider à choisir les cultures qui s'agent bien avec la production porcine. Présentement, je produis de l'orge, du blé, du canola qui, à mon avis, tu sais, va bien avec du lisier de porc.

165 Puis également, j'étends du fumier sur mes terres, sur mes deux cent vingt (220) acres. J'utilise à peu près quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de mon lisier, quinze pour cent (15 %) va à deux (2) autres producteurs voisins de la porcherie.

170 Également, depuis que j'ai logé la porcherie, j'ai connu des rendements supérieurs à la moyenne dans les céréales et dans le canola. Puis également, ça m'a fait économiser environ quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de l'engrais chimique que j'utilisais auparavant.

175 Puis également, au niveau des odeurs, moi, c'était important quand j'ai logé ma porcherie, d'essayer de minimiser les impacts au niveau des odeurs. D'une part, toutes mes terres sont dans le même rang, ça fait qu'elles sont toutes situées dans un rayon d'un kilomètre. La ferme ne traverse aucun village puis aucune zone habitée.

Également, je possède un réservoir étanche, des rampes basses puis un chisel. Ça, c'est un investissement que j'ai mis pour réduire les odeurs. Ça veut dire que j'étends mon lisier à l'automne puis, vingt-quatre (24) heures... environ soixante-quinze pour cent (75 %) de

180 mon lisier est incorporé en vingt-quatre (24) heures. Puis au niveau des bandes riveraines, je n'ai aucun cours d'eau qui passe sur mes terres. Je pense que c'est... c'est un avantage.

Puis que faire pour l'environnement itou? C'est au niveau du contrôle. Moi, je suis d'accord avec les inspections régulières du ministère de l'Environnement, puis ils ont toujours  
185 été bien accueillis chez nous, puis ça ne changera pas, là, vraiment je pense que c'est un ministère qui est important.

Puis en conclusion, moi, je suis fier d'être producteur de porc. Je pense que mon entreprise me permet d'aller chercher un revenu satisfaisant puis une qualité de vie que  
190 j'apprécie. Puis également, grâce à ma technique en gestion et exploitation d'entreprise agricole, du PAEF et également d'un agronome, je pense être capable de produire du porc tout en respectant l'environnement. Puis j'espère que la production porcine va continuer à se faire tout en respectant l'environnement.

195 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Pelletier.

200 J'aimerais ça que vous me racontiez un peu comment ça s'est passé la soirée d'information sur votre projet.

**M. ÉRIC PELLETIER :**

205 O.K. Bien, il y avait l'UPA, puis il y avait le ministère de l'Environnement, puis il y avait moi, puis on présentait mon dossier. À l'époque, tu sais, on présentait deux mille quatre cents (2 400) porcs, puis on situait où que la porcherie allait être dans la municipalité. Puis également on a parlé du lisier liquide, on a parlé de... c'est pas mal ça. On a fait juste la  
210 présentation technique du projet.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Puis vous étiez assisté, vous dites, du ministère de l'Environnement...

215

**M. ÉRIC PELLETIER :**

Oui, le ministère de l'Environnement, que lui...

220 **LA PRÉSIDENTE :**

... ainsi que l'UPA?

**M. ÉRIC PELLETIER :**

225

... on le présentait, puis il y avait l'UPA aussi qui appuyait mon projet. Puis après ça, il y a Dynaco, il y avait Dynaco aussi qui présentait leur site, moi je suis allé sur un engraissement, lui, il présentait la maternité puis la pouponnière.

230

Puis... c'était pas mal... en gros.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Est-ce que Dynaco, lui aussi, implantait... – non?

235

**M. ÉRIC PELLETIER :**

Non, non, c'était seulement moi. Moi, j'étais...

240

**LA PRÉSIDENTE :**

C'était seulement votre projet à vous?

**M. ÉRIC PELLETIER :**

245

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

250

O.K. Et rapidement, là, il y a eu du mécontentement dans la salle?

**M. ÉRIC PELLETIER :**

255

Oui. Ça s'est fait assez vite, là, tu sais... premièrement, tu sais, on a commencé à... on a expliqué le projet, après ça, il y a eu une séance de questions. Puis là, il y a... là, ç'a comme...ç'a peut-être pas commencé, il y en a peut-être quelques-uns, peut-être, là, qui ont dit des propos désobligeants mais dans l'ensemble, c'était plus... ils venaient plus pour s'informer. C'est plus par la suite que ç'a commencé, là, il y a eu plus... il y a un comité de citoyens qui a été organisé puis c'est plus, là, dans les autres rencontres du conseil municipal que l'opposition s'est faite plus ressentir.

260

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous vous attendiez à ça ou si vous avez été surpris?

265

**M. ÉRIC PELLETIER :**

Bien, pas vraiment. Parce que nous autres, quand on a commencé à étudier notre dossier en quatre-vingt-dix-sept (97), on en parlait ouvertement à tout le monde puis même, on



270 avait été à une séance du comité... une séance, là, municipale, puis on avait dit ouvertement  
qu'on avait un projet de production porcine puis qu'on voulait avoir plus de renseignements sur  
la réglementation en cours. Puis à l'époque, ça n'avait absolument rien fait. En tout cas, à mon  
égard, je n'ai pas eu connaissance vraiment qu'il y avait une opposition à ce moment-là.

275 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous aviez, au moment de la soirée d'information, déjà obtenu votre permis  
de la municipalité?

280 **M. ÉRIC PELLETIER :**

Non, on n'avait pas eu de permis, c'était juste...

**LA PRÉSIDENTE :**

285

Non?

**M. ÉRIC PELLETIER :**

290

... pour avertir qu'on déposait...

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

295

**M. ÉRIC PELLETIER :**

... une demande de permis.

300 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Monsieur Marquis?

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

305

Merci, Madame la Présidente.

Alors, d'abord, une première question. Vous êtes en intégration avec...

310 **M. ÉRIC PELLETIER :**

Oui.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

315

... une coopérative, donc les porcs appartiennent à la coopérative?

**M. ÉRIC PELLETIER :**

320

Oui.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Vous avez deux mille quatre cents (2 400) porcs... places?

325

**M. ÉRIC PELLETIER :**

Oui.

330

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Ça représente à peu près cinq cents (500) unités animales, un peu plus de cinq cents unités animales?

335

**M. ÉRIC PELLETIER :**

Oui, à peu près. Environ.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

340

Et vous avez à peu près deux cent vingt (220) acres de votre père, donc ça veut dire à peu près cent (100) hectares?

**M. ÉRIC PELLETIER :**

345

Oui.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

350

Avec cinq cents (500) unités animales. Et tout le fumier, vous pouvez l'épandre sur votre terre?

**M. ÉRIC PELLETIER :**

355

J'en donne une partie à mes voisins, environ quinze pour cent (15 %).

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

360 Et avez-vous dû, pour obtenir votre certificat d'autorisation, avoir des ententes  
d'épandage avec les voisins?

**M. ÉRIC PELLETIER :**

365 Oui, j'ai deux (2) ententes d'épandage avec un producteur... à l'époque, c'était deux (2)  
producteurs laitiers, présentement c'est un producteur laitier puis un producteur de bouillons.  
J'ai signé deux (2)... j'ai deux (2) ententes présentement.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

370 O.K. Vos fermes, vous utilisez... c'est des céréales et du canola partout ou si vous avez  
des fourrages aussi?

**M. ÉRIC PELLETIER :**

375 Non, c'est juste céréales, canola.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

380 Céréales, canola?

**M. ÉRIC PELLETIER :**

Oui, uniquement.

385 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Pas de plantes...

**M. ÉRIC PELLETIER :**

390 Pardon?

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

395 Pas de plantes... pas d'engrais vert à l'automne?

**M. ÉRIC PELLETIER :**

400 Non, pas d'engrais vert.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Non. Et les épandages se font au printemps?

405 **M. ÉRIC PELLETIER :**

Non, se font à l'automne.

410 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Ils se font à l'automne?

**M. ÉRIC PELLETIER :**

415 À l'automne, comme... on récolte les grains puis le canola, après ça, on étend le lisier puis idéalement, vingt-quatre (24) heures après, on l'enfouit avec un chisel.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

420 O.K. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp? Ça va?

425

Vous avez mentionné également que le ministère de l'Environnement faisait ses inspections.

**M. ÉRIC PELLETIER :**

430

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

435

Vous les voyez combien de fois par année?

**M. ÉRIC PELLETIER :**

440 Bien, présentement, v'là trois (3) semaines, ils sont venus faire une inspection de mes bâtiments, puis je n'ai rien... tout était correct, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

445

Mais, est-ce qu'ils y vont une fois par année ou si...

**M. ÉRIC PELLETIER :**

Bien, présentement. Au début, c'est quand...

450 **LA PRÉSIDENTE :**

... c'est plus fréquent que ça?

455 **M. ÉRIC PELLETIER :**

... j'ai logé ma porcherie, j'avais des plaintes au niveau des épandages, ça fait qu'ils venaient à toutes les années. Mais après ça, ils sont venus en deux mille (2000), deux mille un (2001); en deux mille deux (2002), ils sont venus mais en deux mille trois (2003), je n'ai pas eu de plaintes. Ils marchent juste sur plainte...

460

En deux mille deux (2002), ils ne sont pas venus puis, en deux mille trois (2003), bien, ils sont venus... je pense, dans un programme qu'ils font le tour des fermes, ils sont venus v'là trois (3) semaines.

465 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Est-ce que vous étiez la première porcherie à vous installer, là, dans un grand périmètre, disons, là?

470 **M. ÉRIC PELLETIER :**

Au niveau de la municipalité, oui. Je pense que la municipalité voisine, à Saint-Honoré, il y avait déjà une maternité que Breton avait implantée en... je pense, dans le début des années quatre-vingt-dix (90). C'est là que ça m'a donné l'idée d'aller en production porcine. Mais à 475 Saint-Louis, dans ma municipalité, j'étais le premier qui logeait une porcherie.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Monsieur Dumais?

480

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous épandez à l'automne plutôt qu'au printemps?

485

**M. ÉRIC PELLETIER :**

Bien, c'est surtout pour... le printemps, au niveau, là, de la charge de travail, on a plus de temps pour travailler, pour étendre le lisier à l'automne, après les récoltes qu'au printemps 490 avant les semis. Parce que, avant les semis, c'est surtout les roches qu'on ramasse, là. Ça fait que ça nous mettrait peut-être plus serré dans le temps.

**M. LOUIS-PHILIPPE PELLETIER :**

495           Après ça, il y a la compaction des sols aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

Il faudrait parler devant le micro.

500

**M. LOUIS-PHILIPPE PELLETIER :**

Aussi, il y a la compaction du sol, le printemps, quand les sols sont humides, ça compacte plus que l'automne.

505

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on vous remercie d'avoir partagé avec nous votre expérience et d'avoir déposé un mémoire.

510

**M. ÉRIC PELLETIER :**

Merci.

515

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Alors maintenant, j'inviterais l'Association des riverains du lac Méruiticook. C'est ça?

520

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

Méruimticook.

525

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah, je m'excuse, mes lunettes sont sales! Méruimticook. Voilà.

Bonjour.

530

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

Bonjour.

535

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on accueille madame Pierrette Beaulieu et monsieur Lionel Mailloux. À vous la parole.

540 **M. LIONEL MAILLOUX :**

Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires, bonjour.

545 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

**M. LIONEL MAILLOUX :**

550 Comme vous l'avez dit, mon nom, c'est Lionel Mailloux. Je suis président de l'Association de riverains du lac Meruimticook. Je vous présente madame Pierrette Beaulieu qui est membre de l'association, qui est la rédactrice du mémoire et qui va vous présenter ce dernier.

555 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Nous vous écoutons, madame.

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

560

Bonjour, Madame la Présidente. Bonjours, Messieurs les Commissaires.

565 Je fais partie de l'Association des riverains depuis longtemps, depuis le début en quatre-vingt-neuf (89). Alors voici, je vous présente ce que nous avons fait au début, pourquoi nous avons fondé cette association et ce que nous avons fait.

570 Alors, l'Association des riverains du lac Méruimticook, ç'a été fondé en mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) dans la municipalité de Packington qui est située dans un secteur de montagnes, de lacs et de cours d'eau du Témiscouata.

575 Cette association, vouée à la défense de l'environnement, a été confrontée, dès le début, à un projet de porcherie industrielle sur fumier liquide à l'intérieur des limites de la municipalité, donc sur un territoire particulièrement fragile par sa topographie et par la composition de ses sols, ce qui nous a amenés à prendre connaissance d'études sur le sujet, à nous renseigner auprès de citoyens déjà confrontés aux problèmes reliés à ces mégaporcheres dans certaines régions de la province et même au Nouveau-Brunswick, province limitrophe de notre région, suite à quoi, nous avons informé nos citoyens.

580 Le climat social étant devenu particulièrement tendu, même explosif, la municipalité accéda à une demande de l'Association et mandata une firme spécialisée dans la matière pour faire une évaluation environnementale du projet et la présenter aux citoyens.

585 Nous avons pensé, comme association, que c'était peut-être ce qui était préférable de faire, surtout dans une région montagneuse avec les sols qu'on a, on a dit, il faut absolument faire une évaluation environnementale.

590 Nous sommes une petite municipalité d'environ... entre six cents (600) et sept cents (700) habitants. Donc, l'évaluation environnementale, pour nous autres, c'était coûteux mais on l'a faite quand même et on n'a pas regretté.

595 Alors, le projet de porcherie industrielle ne s'est pas réalisé. Nous avons alors travaillé pour l'obtention d'un règlement municipal adopté en quatre-vingt-onze (91). Pour ce faire, il y en avait très peu dans la province, de réglementation à ce point de vue-là, de la réglementation de zonage, donc, nous avons rencontré une MRC, c'est-à-dire l'aménagiste de la MRC pour voir...

-- on savait qu'ils en avaient fait une -- de quelle façon ils s'étaient pris pour faire cette réglementation-là. Parce qu'on trouvait que sans règlements, là, c'était vraiment un très gros problème.

600 Depuis, nous avons suivi activement le dossier de l'industrie porcine, tant au niveau régional qu'au niveau provincial. Nous nous sommes d'ailleurs intéressés aux lois et règlements ayant des incidences sur cette industrie, qui ont été adoptés au cours de ces dix (10) dernières années. Nous avons fait part de nos observations et de nos recommandations aux instances concernées, quand nous avons eu la possibilité de le faire et ce, dans le cadre du Comité pour la santé publique et l'environnement, Cosapue.

610 Cosapue, c'est un groupement, un comité de citoyens qui s'est formé au niveau du comté de Témiscouata parce que là, on s'apercevait qu'il y avait beaucoup de... il y avait des porcheries qui voulaient s'installer, il y avait un promoteur qui était dans le comté. Donc, c'est un comité pour informer les citoyens et pour faire des pressions auprès des instances gouvernementales et de la MRC, et municipales surtout, pour pouvoir avoir une protection face à des abus.

615 Puis, en novembre deux mille deux (2002), une nouvelle demande pour une porcherie de deux mille huit cents (2 800) porcs d'engraissement sur lisier a été déposée à la municipalité. On a refusé de présenter le projet aux citoyens, contrairement à ce qui avait été fait en mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990). C'était plus transparent dans le temps.

620 Malgré une pétition, malgré toutes les représentations faites par l'association et par des citoyens, et malgré sa réglementation, la municipalité a donné un avis de conformité au promoteur. Nous faisons face à un manque de transparence et nous revivons les tensions sociales, l'anxiété et l'énorme dépense d'énergie que cette situation implique.

625 Aussi, nous intéressons-nous aux audiences du BAPE sur le développement durable de l'industrie porcine, d'autant plus que nous ne pouvons imaginer présentement qu'on puisse associer le qualificatif «durable» à l'évolution de ce secteur de l'agroalimentaire et que nous redoutons une recrudescence de ce type d'établissements si une nouvelle orientation n'est pas



630 donnée à la production porcine et si les lois et règlements ne sont pas modifiés en regard d'objectifs crédibles de protection environnementale et d'acceptation du milieu et ce, avant la levée du moratoire.

635 Nous parlons d'objectifs crédibles, de protection environnementale, car nous avons constaté, tout au long de ces années, que le concept de développement durable dont on nous parle tant ne se traduit pas dans les lois et règlements, ni dans leur application, car on le limite, dans les faits, à la protection et au développement de l'industrie, tout en négligeant la conservation de la ressource eau, air, sol et le respect des valeurs et des besoins des gens du milieu.

640 Nous avons le droit, comme citoyens, de questionner ceux qui ont la responsabilité de protéger notre environnement et de conserver notre patrimoine, ceux à qui nous avons confié le pouvoir de légiférer et de vérifier le respect de la législation.

645 Après tant d'études, de consultations, de tables de concertation, la législation assure-t-elle un développement durable dans le vrai sens du terme ou, au contraire, l'industrie porcine se développe-t-elle de façon exponentielle avec son volume phénoménal de lisier, générateur d'azote, de phosphore, de métaux lourds, de produits pharmaceutiques, et le reste, qui contaminent les eaux de surface et souterraines?

650 Et qu'en est-il du citoyen dans l'ensemble de ce processus? Est-il respecté dans ses besoins, ses valeurs, sa santé et sa qualité de vie? Que faisons-nous du développement durable?

655 Pour répondre à ces questions, il nous faut faire un survol de la situation actuelle, nous pencher sur des points précis de la législation récente relative à ce dossier et sur les contrôles proposés.

660 Il est entendu que ce ne sont pas des experts ici, qui vous présentent ceci, mais ce sont des citoyens avec leur vécu puis avec tout ce qu'ils ont entendu et vu. On a rencontré à plusieurs reprises des gens des ministères, même le ministre de l'Environnement. Nous avons rencontré d'autres ministres aussi. Nous sommes allés en commission parlementaire présenter ce qu'on croyait être le mieux pour essayer d'éviter les impacts négatifs dans nos milieux.

665 Alors, la situation actuelle. On va regarder qu'est-ce que nous autres, on a présentement.

670 L'industrie porcine, bien, on sait qu'elle a connu une croissance accélérée depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990). Entre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), les ventes de porcs ont fait un bond de trente-quatre virgule quatre pour cent (34,4 %), selon Le Devoir du vingt-deux (22) juin de la même année.

En mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994), la province produisait quatre virgule sept (4,7) millions de porcs et sept virgule un (7,1) millions en deux mille un (2001) -- il y a une

erreur ici, là, qu'on corrigera avec un addenda qu'on enverra au bureau du BAPE -- avec des surplus d'azote et de phosphore inégaux.

675

On compte présentement deux cent quatre-vingt-une (281) municipalités en zones d'activités limitées et malgré tout, les intégrateurs veulent augmenter leur production. Ils envahissent les autres régions avec leurs mégaporcheres et ce, jusqu'à quelle limite? Les gens se sentent menacés et s'y opposent.

680

Dans le Bas-Saint-Laurent, le développement de cette industrie se fait rapidement avec des épandages de lisier sur des sols à risque et même à haut risque. Et la réglementation provinciale est impropre à assurer une protection efficace de la région. Elle n'a pas changé le mode de gestion du fumier et a continué à autoriser la production hors sol.

685

La région comptait aux environs de dix-huit mille (18 000) porcs en mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et en deux mille un (2001), on en dénombrait cent vingt-huit mille cinq cent quinze (128 515). Pourtant, la pollution générée par ces élevages intensifs sur fumier liquide est un fait établi et bien documenté depuis de nombreuses années, non seulement au Canada mais aussi en Europe. Il faudrait être de mauvaise foi pour nier cette évidence. Aussi, treize (13) municipalités sur vingt (20) dans la MRC de Témiscouata ont adopté un nouveau règlement de zonage pour limiter les dégâts.

690

D'ailleurs, on sait qu'en quatre-vingt-quinze (95), en quatre-vingt-seize (96), le vérificateur général, dans son rapport à l'Assemblée nationale, fait les constatations suivantes :

695

**«Dès mil neuf cent quatre-vingt-un (1981), de graves problèmes de contamination et de dégradation du milieu aquatique causés par la concentration élevée de production de porcs ont amené le gouvernement à imposer des moratoires dans trois (3) régions – on s'en souvient très bien – afin de limiter le développement de cet élevage. Deux (2) moratoires sur trois (3) ont été levés depuis et le troisième était sur le point de l'être. Et pourtant le ministère n'a pas encore l'assurance d'une gestion adéquate des surplus de fumier existant alors et ceux qu'amène l'augmentation de quinze pour cent (15 %) de la production porcine survenue au cours des cinq (5) dernières années.»**

700

705

Donc, c'est une constatation faite en quatre-vingt-quinze, quatre-vingt-seize (95-96). Et il continue comme ceci :

710

**«Les actions prises par le ministère ne sont pas toujours cohérentes par rapport aux impératifs de la politique environnementale. D'un côté, il s'efforce de résoudre des problèmes environnementaux et de l'autre, il continue d'encourager, par le versement d'une aide financière importante, le développement d'exploitation agricole qui ne se soucient pas de l'environnement.»**

715

Et nous croyons être justifiés de craindre la fin du moratoire. Et nous sommes inquiets pour notre région qui fait face présentement à des pressions de plus en plus fortes de

l'industrie porcine. Nous craignons les retombées négatives de ce type d'industrie sur les plans environnemental et social, sur la qualité de vie du milieu et sur la santé des citoyens.

720

Alors, on a regardé ici les lois et règlements, quelques lois et règlements... bien, une loi puis un règlement en particulier qui ont été passés ces dernières années, dont la Loi 23 sur le droit de produire face à un développement durable. Est-ce que cette loi-là favorise le développement durable?

725

Parler de la Loi 23 comme d'une loi sur le droit de produire réfère à une prémisse fausse au départ, soit une affirmation qui sous-entend que les agriculteurs n'avaient pas un véritable droit de produire antérieurement à cette loi. Pourtant, personne ne leur contestait ce droit; ils augmentaient même leur production. Ce qui leur était demandé, c'était de respecter le principe d'un développement durable, expression employée souvent depuis quelques années par l'UPA et le gouvernement, peut-être dans le but de favoriser l'acceptation sociale.

730

Et on revoit beaucoup cette expression-là présentement dans la politique sur l'eau. Et ça me fait presque peur quand je vois cette expression-là, parce que je me dis qu'est-ce qui va arriver après? Qu'est-ce qui se cache en arrière? Est-ce qu'on nous cache des choses?

735

Pourtant, le gouvernement n'a jamais défini dans la loi ce concept de développement durable. Par contre, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a mis ce concept en évidence. Le rapport de cette commission, créée par l'Assemblée générale des Nations unies en mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983), indique que le développement durable ou développement soutenable participe d'un système de production qui respecte l'obligation de préserver la base écologique en vue du développement, et d'un système technologique toujours à l'affût des solutions nouvelles. Il répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

740

745

Et selon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans sa politique ministérielle, le défi consiste à établir un équilibre entre la production d'aliments sains et nutritifs, la compétitivité du secteur, la conservation des ressources et une cohabitation harmonieuse sur le territoire.

750

Nous ne voyons pas comment la Loi sur le droit de produire, même si sa priorité demeure la protection des activités agricoles, puisse justifier que l'agriculture soit exemptée de respecter cet équilibre.

755

Si nous regardons les objectifs de cette Loi 23-là. Dans un premier temps, cette loi a pour objet d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture -- très bien, on est d'accord avec ça -- et dans un deuxième volet, de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones agricoles dont il prévoit l'établissement. Nous allons parler ici de ce deuxième volet.

760

Les impacts sur le droit des citoyens.

765 Cette loi accorde aux producteurs et aux entreprises agricoles une immunité face à des recours civils pourvu qu'ils respectent les normes réglementaires gouvernementales ou municipales.

770 Et dans Le Soleil du vingt-quatre (24) avril quatre-vingt-quinze (95), on avait ici l'opinion du Centre québécois du droit de l'environnement, le CQDE, sur cette loi-là. Alors :

775 **«L'avant-projet de Loi sur la protection du territoire agricole soustrait les agriculteurs à des dispositions fondamentales de la Loi de l'environnement et du Code civil, et il légalise plusieurs de leurs pratiques dites normales, qui sont à l'origine de la détérioration de l'environnement de plusieurs régions du Québec.»**

780 **«C'est la conclusion d'une analyse juridique – bon -- de l'avant-projet de loi réalisée par ces juristes. Selon cette analyse, cet avant-projet de Loi sur le droit de produire crée deux (2) catégories de justiciables devant la Loi de l'environnement et réduit, sans justification, l'accès des citoyens ordinaires à une justice équitable.»**

785 Ce n'est pas ainsi que le gouvernement peut favoriser une cohabitation harmonieuse sur le territoire. On n'établit surtout pas un équilibre qui permette d'atteindre un développement durable de l'agriculture en brimant les droits de citoyens ordinaires pour accorder des privilèges à une autre catégorie de citoyens.

Les impacts de cette loi sur les municipalités.

790 La Loi 23 limite les pouvoirs réglementaires des municipalités en zone verte. Le gouvernement, dans les faits, pourrait contrôler la réglementation locale par le biais du document complémentaire.

795 Avant l'adoption de cette loi, les municipalités devaient se conformer aux objectifs prévus dans le schéma d'aménagement, mais c'était une procédure plus souple et elles pouvaient respecter davantage les besoins du milieu. Avec la Loi 23, le gouvernement détermine dans ses orientations des règles ou normes qui devront faire partie du document complémentaire dont le contenu est obligatoire.

800 Les distances séparatrices pour les odeurs que les municipalités devront réglementer sont un exemple de ce contrôle. En réalité, on espère assurer une cohabitation harmonieuse en obligeant les autres citoyens à se conformer aux décisions gouvernementales en zone verte. Diminuer ainsi les pouvoirs législatifs des municipalités sur une grande partie de leur territoire, c'est restreindre le droit des citoyens de participer à l'exercice de la démocratie dans leur milieu.

805 Il est vrai qu'on ne favorise pas ainsi l'équilibre nécessaire au développement durable.

Et dans le Règlement sur les exploitations agricoles, le REA.

810 À la lecture du Règlement sur les exploitations agricoles, nous constatons que les ministères concernés semblent considérer le plan agroenvironnemental de fertilisation comme l'instrument par excellence de réduction et de prévention de la pollution agricole, instrument apte à suppléer aux normes de protection réduites et dramatiquement faibles du REA.

815 Ce plan de fertilisation est sûrement un instrument agronomique efficace pour assurer un rendement optimal des sols, mais nous ne croyons pas qu'il puisse garantir la protection environnementale des cours d'eau, des lacs et de la nappe phréatique, surtout dans une région de montagnes comme la nôtre.

820 Je vous avoue que quand j'ai lu ce règlement-là, puis j'avais relu avant le Règlement sur la réduction de la pollution agricole, mais je me disais, mais ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai. C'est vrai qu'il n'y a pas plus de balises, pas plus de normes de base pour guider les gens qui vont faire les plans de fertilisation, au moins pour faire un encadrement quelconque.

825 : Alors, à preuve, les éléments suivants : nos législateurs acceptent toujours les mégaporcheres sur fumier liquide; ils tolèrent encore l'élevage sans sol; ils ne prévoient aucune norme pour l'épandage sur les pentes; ils n'exigent pas de bandes riveraines larges et renaturalisées pour absorber les polluants et stabiliser les rives; ils ne prévoient pas d'aires de protection efficaces des puits de surface et des puits souterrains; ils n'encadrent pas le travail de l'agronome et de l'exploitant car ils n'imposent pas des normes de base précises sur le plan environnemental... précises et efficaces, oui.

830 Le ministère de l'Environnement remet, dans les faits, à l'agronome, aux agriculteurs et aux industriels de l'élevage la responsabilité de la protection de l'environnement en zone agricole et celle d'en assurer le contrôle. En réalité, il accorde l'autocontrôle aux producteurs agricoles, donc aux industriels de l'élevage porcin, lequel est reconnu – l'élevage, je parle de l'élevage ici – comme une industrie polluante.

840 On ne favorise pas ici le développement durable car on ne protège pas la ressource première qu'est l'eau, donc la santé des citoyens. Nous considérons que l'industrie porcine devra effectuer un virage radical si elle veut se bâtir une crédibilité environnementale. Elle ne pourra indéfiniment bâillonner les autres citoyens en se servant de son pouvoir corporatif pour faire légiférer les gouvernements selon ses priorités.

Alors, nous arrivons aux recommandations de l'association.

845 Considérant que la gestion sur lisier privilégiée par les élevages intensifs est un facteur important de pollution de l'eau. Considérant que le lisier génère des odeurs fortes et nocives pour la santé, ce qui brise la qualité de vie des gens du milieu. Considérant que la réglementation qui existe présentement ne peut garantir la protection de l'eau.

850 Nous recommandons qu'il ne soit plus accordé de certificats d'autorisation pour de nouveaux élevages sur fumier liquide -- ce serait mieux ça que d'être obligé après de faire fermer des porcheres – qu'on fasse les études nécessaires pour déterminer un processus

acceptable qui permette de réaliser la conversion de la gestion sur fumier liquide à la gestion sur fumier solide composté.

855

Considérant que la Loi 23, droit de produire, limite les pouvoirs des municipalités en zone agricole en contrôlant la réglementation locale. Considérant que la même loi réduit l'accès des citoyens ordinaires à une justice équitable.

860

Nous recommandons de modifier la Loi 23, afin que les municipalités retrouvent le pouvoir de réglementer sur la totalité de leur territoire, selon les priorités et les besoins du milieu -- dans notre municipalité, il y a à peu près quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la municipalité qui est... du territoire qui est en zone verte -- afin aussi que tous les citoyens aient également accès à une justice équitable en regard de la Loi sur la qualité de l'environnement.

865

Considérant que le Règlement sur les exploitations agricoles ne présente pas de mesures qui puissent vraiment protéger l'environnement en milieu rural.

870

Nous recommandons qu'on établisse une densité d'une unité animale à l'hectare -- ferme par ferme -- afin de fixer une norme contrôlable susceptible d'aider à éviter les surplus de phosphore et d'azote.

875

Qu'on exige que le producteur possède les terres où il épand pour diminuer la taille des élevages et éviter les épandages répartis sur tout le territoire.

Qu'une étude hydrologique soit exigée avant d'accorder un certificat d'autorisation et qu'un suivi sur la qualité de l'eau soit assuré au moins tous les deux (2) ans.

880

Que des bandes riveraines renaturalisées soient obligatoires le long des cours d'eau, autour des lacs et des divers points d'eau et ce, sur une profondeur qui assure la filtration des fertilisants et des matières polluantes.

885

On ne croit pas que, à trois (3) mètres... une largeur de trois (3) mètres d'une bande riveraine soit suffisante.

Que des balises soient établies en regard des épandages sur les terrains en pente afin d'assurer la protection de l'eau dans les régions montagneuses.

890

Considérant qu'on ne peut, sans rejeter tout principe de prudence, reprendre l'émission de certificats d'autorisation pour de nouvelles exploitations porcines avant d'avoir établi de nouvelles règles de protection environnementale et ce, suite à des études d'impacts de ces élevages intensifs sur les diverses composantes du milieu.

895

Nous recommandons que le moratoire soit prolongé d'au moins trois (3) ans pour repenser en profondeur le cadre réglementaire afin d'assurer la pérennité de la ressource eau et sol et le respect de la qualité de vie des citoyens.

900            Considérant qu'il existe présentement un manque flagrant de transparence quand il s'agit d'un projet d'implantation d'une entreprise porcine dans le milieu.

              Considérant que les citoyens sont souvent placés devant un fait accompli sans qu'on leur ait donné la possibilité d'exercer leurs droits.

905            Nous recommandons que les municipalités respectent le droit des citoyens à l'exercice de la démocratie et tiennent une assemblée publique d'information et de consultation quand un projet de porcherie industrielle leur est soumis.

              Que le projet soit soumis à un référendum si la population le demande et que le résultat de ce référendum soit décisionnel.

910            C'est à peu près ce qu'est notre pensée, nous, présentement, face à l'industrie porcine et nous avons voulu vous l'exprimer parce que nous considérons que le BAPE, c'est notre chance. C'est la chance qu'on a présentement, ces audiences du BAPE, de repenser en profondeur cette industrie-là pour éviter que tout le territoire de la province soit couvert de lisier, tout le territoire... il n'y a pas tant de territoire. La province, elle est grande, la province, d'accord, mais les terres agricoles fertiles, ça ne couvre pas toute la province, là. Alors, il faudrait peut-être les conserver puis permettre aux gens de rester dans le milieu rural puis d'avoir une qualité de vie qui soit acceptable, puis surtout d'avoir une eau potable bonne, de qualité.

920            C'est peut-être ce qui nous a toujours guidés, nous autres, depuis quatre-vingt-neuf (89), l'eau potable. Parce qu'on sait fort bien que dans des municipalités comme les nôtres où ce sont des puits individuels, qu'ils soient de surface ou artésiens, nous avons besoin de garder cette qualité d'eau-là. Et notre plus grande crainte, c'est ça, au point de départ.

925            **LA PRÉSIDENTE :**

              Alors, je vous remercie...

930            **Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

              Je vous remercie.

935            **LA PRÉSIDENTE :**

              ... madame Beaulieu.

940            Vous nous disiez, dès le début de votre présentation que, dans le cas d'un projet antérieur, vous aviez obtenu une évaluation environnementale. Vous rappelez-vous ce que contenait cette évaluation, de mémoire?

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

945 Oui, un peu, oui. C'était une évaluation environnementale au sujet du projet lui-même qui se présentait, à l'endroit où il était situé. C'était une évaluation environnementale payée par la municipalité, donc pas une évaluation de grande envergure, là. Alors, cette évaluation-là nous disait... c'était pour un projet de cinq cent cinquante-cinq (555) unités animales, trois cents (300) truies et un parc d'engraissement de deux mille quatre cents (2 400) porcs.

950 Lors de la présentation de ce projet-là, disons qu'il était situé très... on le trouvait très près du village. Et ensuite, on craignait l'épandage. Nous autres, nous avons un lac, le lac Meruimticook, qui est un lac de villégiature. Il y a peut-être... peut-être deux cents (200) chalets autour de ce lac-là. C'est un lac à peu près de sept (7) kilomètres, sept (7) à huit (8) kilomètres... huit (8) kilomètres, je pense bien. Oui. Alors, tout le monde, on craignait les  
955 épandages dans le bassin du lac.

Et l'évaluation environnementale nous disait ceci, que eux autres, ils interdisaient tout épandage dans le bassin du lac Meruimticook. Parce qu'on est dans les montagnes, donc automatiquement, en épandant dans ce bassin-là, c'est sûr que ça coule vers les cours d'eau et les lacs, hein?  
960

Ensuite, où ils étaient installés -- nous autres, c'était la première porcherie qui se présentait -- où ils étaient installés, c'était trop près du village, mais ça, ils n'en parlaient pas tellement parce que le... ils se trouvaient installés dans un... ils étaient situés... non, ils  
965 n'étaient pas sous les vents dominants. Alors, contrairement, les vents dominants étant toujours, pas mal, nous autres, du nord-ouest, là, ils étaient du sud, ces vents-là.

Ensuite, ils nous disaient ceci : ils exigeaient que... -- ils demandaient en tout cas -- que l'épandage se fasse dans le même rang, très près, pour éviter la circulation de ces lisiers sur les routes. Et bien d'autres... là, je ne peux pas me rappeler de tout mais ça, ça m'avait  
970 frappée.

Et cette évaluation-là avait été présentée par la firme elle-même à tout... il y avait eu une réunion spéciale, une réunion générale pour tout le monde et les gens étaient là, ça avait été présenté devant tous les gens, les cultivateurs et tous les citoyens. Puis ils avaient très bien répondu à nos questions.  
975

Ensuite, bien, il y a eu... quand le promoteur a présenté son projet, son réel projet de porcherie, on croyait que c'était celui-là le réel, mais l'a présenté... il a changé, ce n'était plus trois cents (300) truies et deux mille quatre cents (2 400) porcs d'engraissement, c'était mille  
980 (1 000) truies.

Il nous le présentait, puis les terrains d'épandage, contrairement à ce qu'avait demandé l'étude environnementale, il y en avait de situés dans le bassin du lac Meruimticook. Donc, la municipalité a rejeté la demande et le promoteur s'est retiré, vu la grosse contestation probablement, je ne sais pas, mais en tout cas, il s'est retiré.  
985



990 Et c'est après ça que nous avons fait des règlements. Quand on n'a pas de règlements, on est démuni face à ça. Alors, c'est après ça que la municipalité a fait des règlements. Et en deux mille deux (2002), bien là, nous avons eu cette demande-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

995 En rapport avec cette demande, la demande de deux mille deux (2002), vous dites qu'on a refusé de présenter le projet aux citoyens.

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

1000 Ah oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais qui «on»?

1005 **Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

C'est la municipalité.

**LA PRÉSIDENTE :**

1010 La municipalité.

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

1015 La première fois, ils nous avaient présenté le projet à tout le monde. Une fois le projet déposé, ils avaient présenté le projet au complet à tout le monde. Et les gens avaient eu le temps de poser les questions. Vraiment, ça avait été beaucoup plus démocratique.

1020 Là, on s'aperçoit que la transparence n'est plus là et à tout... je pense, à bien des niveaux. On a de la difficulté à savoir exactement quelle est la situation actuelle présentement, même dans le comté même, dans le Bas-Saint-Laurent, on a de la difficulté. On n'a jamais les données, c'est assez difficile. On se sert des journaux pour pouvoir savoir où on en est.

**LA PRÉSIDENTE :**

1025 Vous demandez, par ailleurs, dans vos recommandations que les municipalités aient plus de pouvoir?

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

1030

Oui, bien, je... oui, d'accord. Mais on n'a pas toujours les mêmes personnes sur... on n'a pas toujours les mêmes administrateurs, puis on n'a pas toujours les mêmes conseillers ni le même maire. C'est différent.

1035 D'ailleurs, les municipalités, avec la nouvelle loi qui s'en vient, les pouvoirs vont être très restreints. Même pour les règlements, je me demande qu'est-ce que ça va être. Et comme on a... dans le comté, il y a plusieurs municipalités qui ont déjà des règlements, bien, ils vont être à revoir sûrement, avec le nouveau schéma d'aménagement, suite aux orientations gouvernementales.

1040

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais?

1045

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci, Madame la Présidente.

1050

Pourriez-vous nous indiquer, madame, quelle est votre définition d'un élevage porcin industriel?

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

1055

Bon. Un élevage porcin industriel, je ne me suis pas arrêtée à faire une définition parce que tous ceux qui nous ont été proposés étaient des élevages industriels. Un élevage porcin industriel, je pense que... ce qui est en dehors de... qui est plus fort que ce qu'on peut faire, je veux dire, sur fumier solide, qui reste solide. Moi, je pense que ça devient industriel aussitôt qu'ils tombent sur liquide. Je ne pourrais pas vous dire un chiffre exact, là, vraiment...

1060

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Non non.

1065

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

... je ne suis pas une spécialiste là-dedans, là.

1070

Mais je me dis que quand tu reçois une demande pour une porcherie de mille deux cinquante (1 250), deux mille (2 000) porcs et plus, là, vraiment ça devient... c'est industriel depuis longtemps.

Il y a un monsieur qui me disait, un maire de... en tout cas, du Bas-Saint-Laurent, qu'ils ont beaucoup de porcheries, il me disait : «Madame, si vous avez plus que cinq cents (500) porcs, dites-vous qu'il est sur fumier liquide. Il n'est plus sur fumier solide s'il n'est pas

1075 composté.» Alors, c'est ce qu'on pense, nous autres, d'une porcherie industrielle, ça demande...

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1080 C'est-à-dire une porcherie sur fumier...

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

Bien, pas seulement que sur...

1085

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

... sur lisier, c'est votre définition d'une porcherie...?

1090 **Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

Bien, ce n'est pas nécessairement... si elle est assez nombreuse. Moi, je ne sais plus jusqu'à quel point...

1095 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Oui?

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

1100

... commencer peut-être... je pense que rendue à cent (100)... deux cents (200) unités animales... cent (100) unités animales, c'est déjà pas mal, hein, ça fait déjà cinq cents (500) porcs.

1105 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Hum hum?

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

1110

Moi, je pense que ça commence à être industriel, selon mon opinion à moi.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1115

Hum hum. O.K.

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

1120 Je peux avouer qu'on ne l'a jamais discuté, nous autres, parce qu'on trouvait qu'on était toujours confronté à des...

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1125 Hum hum?

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

... porcheries vraiment très, très imposantes.

1130 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Et vous dites que l'élevage industriel porcin est reconnu comme une industrie polluante. Il y a toutes sortes d'opinions. Quand vous dites «est reconnu», il y a quand même pas mal de contestation quant à la définition.

1135

Il y a d'autres gens impliqués qui disent : Ce n'est pas nécessairement la taille ou la manière de faire des élevages qui fait qu'on pollue mais la manière de faire l'élevage qui peut être polluante, même dans des petites unités.

1140 Je vous mentionnerais juste une petite anecdote. Un jour, je lisais le rapport d'un voyageur anglais qui se promenait ici au Bas-Canada, au dix-neuvième siècle et l'agriculture moderne était plus avancée en Angleterre. Et le voyageur se scandalisait de voir la manière dont les paysans au Québec traitaient leur fumier parce qu'ils étaient près d'une rivière et à l'hiver, ils allaient déposer leur fumier sur la glace, de telle sorte qu'il était évacué d'une manière très facile au printemps. Et lui, il se scandalisait de ce phénomène-là parce qu'il y voyait une

1145

perte agronomique.

1150 Mais je vous dis juste ça pour dire qu'il y a des gens qui vont dire : Ce n'est pas nécessairement une manière de faire l'agriculture... c'est-à-dire, un type d'élevage qui est polluant mais la manière de le faire.

1155

Alors donc, je veux vous demander votre réaction par rapport à des gens qu'on a entendus, qui ont ce point de vue-là.

1155 **Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

Bien, voici, Monsieur le Commissaire. Partout, toutes les informations qui nous sont données et toutes ces... prouvent que, lorsqu'il y a une concentration d'unités animales trop forte dans un endroit, bien, les cours d'eau s'en ressentent.

1160

Les cours d'eau présentement les plus pollués au niveau de la province, bien, ils sont rares ceux qui n'ont pas de grosses concentrations d'élevage dont l'élevage porcin, parce que c'est peut-être présentement celui qui est le plus en... je dirais, en vogue, qui est plus à

1165 l'honneur présentement, c'est-à-dire qu'ils ont... les élevages porcins se multiplient, là, vraiment dans la province.

Je sais que... sûrement que c'est très rentable, non seulement peut-être pour les agriculteurs mais peut-être que ça fait l'affaire aussi du gouvernement parce que la balance commerciale est là, hein?

1170 Mais nous autres, on trouve... je pense... en tout cas, je l'affirme comme ça parce que tout ce que j'ai lu à ce sujet-là me dit que c'est ça. Mais je ne suis pas une spécialiste. Il y a peut-être moyen de le faire sans que ce soit polluant, mais il faudrait quand même le... il faudrait trouver la façon de le faire sans que ce soit polluant.

1175

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis?

1180 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci, Madame la Présidente.

1185 Vous nous mentionnez, dans votre mémoire, que treize (13) municipalités sur vingt (20) ont adopté un nouveau règlement de zonage. Alors, je voulais savoir jusqu'à quel point qu'ils sont nouveaux, là, en termes récents; est-ce que c'est assez récent, ces règlements de zonage ou...?

1190 **Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

Ça s'est adopté entre quatre-vingt-onze (91) et quatre-vingt-seize (96).

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1195 Ah, O.K.

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

1200 O.K.? Après ça, c'est demeuré comme ça à peu près jusqu'en quatre-vingt-seize (96).

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1205 Et est-ce que vous avez une idée un peu de la teneur de ces règlements, à savoir qu'est-ce qu'on réglementait à ce moment-là, qu'est-ce qu'on exigeait?

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

Ah bien, c'est différent dans chacune des municipalités nécessairement.

1210 Chez nous, on réglementait, nous autres, au point de vue des terres... pas des... bien,  
des terres d'épandage. C'est-à-dire que nous autres, on demandait... on a toujours demandé  
que ceux qui épandent, les porcheries, pour leur épandage, aient les terres où ils épandent,  
qu'ils les possèdent, les terres. Parce que s'ils ne possèdent pas les terres où ils épandent,  
une année, ça peut être là, une autre année là, et il reste... et ça fait... ça couvre tout le  
1215 territoire.

Donc, on demandait ça. On limitait aussi... on demandait que, au niveau des... quand  
c'était sur fumier liquide, on demandait qu'ils soient traités par aérobie, qu'il y ait injection  
d'oxygène.

1220

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Qu'ils soient?

1225

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

On demandait certaines... je ne peux pas... je ne l'ai pas ici devant moi, là, mais...

1230

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Non, c'est d'avoir effectivement les grandes lignes. Ça va bien.

1235

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

Mais dans d'autres municipalités, il y en a qui ont réglementé différemment, il y en a qui  
ont réglementé d'après la grandeur du bâtiment, pas plus que tant de pieds par tant de pieds et  
autrement, mais je ne connais pas toute leur réglementation.

1240

Nous autres aussi, on a réglementé au niveau des pentes, parce qu'on trouvait que ce  
n'était pas fait puis c'est ça qu'il fallait qui soit préservé. Ça fait que c'est ainsi qu'on a  
fonctionné pour essayer de limiter les dégâts. On ne défendait pas les porcheries, mais  
seulement qu'on voulait que ce soit limité comme dégâts.

1245

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Pour votre premier point que vous avez mentionné, n'avez-vous pas l'impression que le  
nouveau REA, justement, exige pratiquement la même chose en termes de superficie pour les  
épandages? Bien, dans certains cas, on demande que le producteur soit propriétaire et, du  
moins, il doit avoir des ententes d'épandage sur...

1250

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

Oui, mais dans les... oui, mais seulement dans les zones d'activités limitées qu'ils demandent qu'ils soient propriétaires; dans les autres... sur les autres territoires, ils ne le demandent pas. Puis je pense qu'il ne faut pas attendre que ce soit en surplus pour exiger qu'ils soient propriétaires puis qu'ils restreignent leur élevage quand ils n'ont plus assez de terrain.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci.

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

C'est ça, c'est le problème, en réalité.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, madame Beaulieu et monsieur Mailloux, nous vous remercions d'avoir participé à cette consultation publique et d'avoir partagé avec nous votre expérience.

**Mme PIERRETTE BEAULIEU :**

Merci de nous avoir écoutés.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Alors, nous ne ferons pas la pause tout de suite comme prévu à l'horaire, nous allons inviter tout de suite le troisième groupe, soit le Comité de citoyens de Saint-Germain-de-Kamouraska et ses représentants.

Monsieur Paul-André St-Hilaire...

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

Bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

... -- bonjour -- et monsieur Arthur Bouchard. Bonjour.

**M. ARTHUR BOUCHARD :**

Bonjour.

1300 Alors, monsieur St-Hilaire est secrétaire-trésorier du Comité de citoyens de Saint-Germain et il a pris la lourde tâche d'élaborer ce mémoire-là, donc je vais lui laisser en faire la présentation.

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

1305 Alors, on a soumis notre mémoire au BAPE plus tôt, avec des annexes qui ont été jointes. Notre document original avait pas mal trop de pages pour faire l'objet d'une présentation ici cet après-midi. Alors, on a fait une version abrégée qui va rentrer à peu près, là, dans le temps qui nous est alloué.

**LA PRÉSIDENTE :**

1310 D'accord.

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

1315 Le Comité de citoyens de Saint-Germain-de-Kamouraska est heureux de participer aux audiences sur la production porcine malgré le scepticisme qui l'habite sur le traitement des recommandations du BAPE, compte tenu des dernières déclarations du Premier ministre sur la cohabitation, avec tout ce que cela comporte de sous-entendus.

1320 Nous nous limiterons, dans notre présentation, à esquisser les grandes lignes du mémoire et des annexes que nous avons déposés, le temps alloué ne permettant pas de présenter les nuances et les détails.

1325 Notre expérience rejoint elle des autres comités par le résultat négatif de notre action dû à l'absence d'écoute et à la négation des impacts par les instances agricoles -- on fait ici référence au ministère de l'Agriculture, au ministère de l'Environnement, à la CPTAQ, à l'UPA, aux intégrateurs, et cetera -- et diffère aussi par le fait que nous avons tenté d'identifier une alternative à ce qui nous paraît encore inacceptable.

1330 Nous constatons que le débat n'a pas évolué depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et que le problème se propage comme un cancer non soigné dans tout le Québec. Aucune des actions des comités de citoyens dans presque toutes les municipalités du Bas-Saint-Laurent ainsi que dans toutes les régions du Québec n'a réussi à faire admettre aux décideurs qu'il existe un problème majeur sur les orientations agricoles, lesquelles génèrent des impacts importants sur nos ressources et font éclater la cohésion et la cohabitation.

1340 Ce refus de reconnaître les impacts prend la forme de lois d'exception qui musellent les citoyens et réduisent les pouvoirs des municipalités en les excluant du processus et en leur imposant des règles du jeu sur lesquelles ils n'ont aucune emprise. Il n'est pas surprenant que les positions se polarisent et virent au conflit, l'État ayant fait son nid et imposant ses choix par des lois.



Voyons maintenant le portrait global de l'évolution de l'agriculture.

1345 L'agriculture a évolué vers une concentration et une industrialisation, surtout sur la production de porcs. Les élevages de plus en plus gros sont gérés par des méthodes visant à réduire au maximum les manipulations humaines, éliminant ainsi beaucoup d'emplois dans le secteur et augmentant le coût des infrastructures, ce qui les met hors de portée à une relève.

1350 Les méthodes de gestion sont la principale cause de l'explosion des fumiers, combiné à l'augmentation du nombre d'animaux. Ce fumier liquéfié a pour caractéristique de ne pas se transformer et de dégager de l'ammoniac, source des premiers conflits d'usage en milieu rural, soit les plaintes sur les odeurs. Les odeurs sont une agression à la qualité de vie et ce lisier contamine les eaux de surface et les sources d'eau potable, comme il est démontré depuis plus  
1355 de dix (10) ans.

Devant ces tensions, l'État légifère sur le droit de produire en donnant l'exclusivité des zones vertes aux producteurs et en leur accordant une immunité sur les impacts de leur activité économique. Ces lois sont dénoncées par le Barreau car, accordant des privilèges juridiques à  
1360 un groupe de citoyens dans l'exercice de leur activité économique. Il n'y a pas de précédent à une telle intervention de l'État, sauf durant le règne de Duplessis.

De matières fertilisantes, le lisier devient une nuisance et un déchet dont le taux d'acceptabilité est tellement bas que l'on songe à l'exporter vers les zones dites en déficit. Et ça, c'est un nouveau concept, les zones en déficit, comme s'il fallait avoir sa dose pour être  
1365 normal.

Aujourd'hui, ces zones sont celles visées pour l'expansion des élevages, et leur avenir proche, c'est celui de devenir des zones saturées, comme cela a été le cas ailleurs. On ne  
1370 règle pas le problème, on l'exporte.

C'est la plus ridicule fuite en avant des décideurs, d'autant plus que l'on connaît les graves conséquences à un laisser-aller, si l'on regarde les situations de contamination vécues dans d'autres pays qui ne parviennent pas à rétablir la situation malgré des budgets énormes  
1375 pour décontaminer ou pour approvisionner les populations en eau potable.

Ce lisier a comme comportement de ruisseler et de se lessiver vers les cours d'eau. Ceux qui nient encore ces constats, ce sont les intervenants agricoles qui retournent les citoyens sur l'étanchéité de leur fosse septique.  
1380

Non seulement les volumes de lisier sont énormes mais il faut en doubler les doses à l'épandage pour atteindre les résultats de croissance visés en raison, d'une part, des pertes de quarante pour cent (40 %) en azote lors de l'épandage ainsi que des pertes liées au type de sol, aux méthodes et aux dates d'épandage.  
1385

Loin de régler le problème, l'on assiste à une libéralisation en permettant une surfertilisation en phosphore, de vingt (20) kilos à l'hectare de surplus, qui ne vise qu'à légaliser une situation généralisée de surfertilisation et à mettre les agriculteurs à l'abri des poursuites.

1390 Comme l'a affirmé maître Lorne Giroux à cette commission, plus le danger augmente, plus, à l'inverse de toute logique, les normes sont libéralisées et ouvertes.

1395 Le ministère de l'Environnement a été sacrifié aux retombées économiques de la production agricole et ne veut pas, par dépit, appliquer le règlement avec rigueur, démontrant une largesse peu commune sur le respect de normes insuffisantes pour assurer la protection de l'environnement.

1400 On nous a indiqué, au Comité de citoyens, à la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, lors d'une rencontre qu'on a eue avec eux, que leur mission n'était pas de protéger l'environnement mais bien d'appliquer le règlement.

Où sont passées les fonctions conseils auprès de la direction du ministère sur les impacts de certaines pratiques et sur l'efficacité des normes?

1405 La fuite en avant se continue dans cette crise environnementale et sociale causée par une agriculture industrielle libre de choisir ses modes de gestion, ses pratiques et procédés en évitant la responsabilité des impacts dans un cadre juridique complaisant.

1410 Pour donner une idée un peu de ce qui s'est passé à Saint-Germain, parce qu'on n'est pas unique, on pense que ça s'est passé pas mal partout, mais à Saint-Germain, on avait des situations vraiment particulières.

1415 Saint-Germain regroupe moins de trois cents (300) habitants et est localisé dans un secteur très vulnérable à la contamination de l'eau. Situé dans un décor grandiose, il est l'un des attraits majeurs du Bas-Saint-Laurent par la diversité des projets culturels et récréo-touristiques.

1420 Annoncé deux (2) ans d'avance par des menaces de certains agriculteurs que quelque chose de gros et de désagréable était en vue, c'est par un avis de subdivision de lot que la bombe a éclaté. Nous avons axé notre action sur l'identification d'alternative, compte tenu de la Loi 23 et des orientations gouvernementales, un refus absolu menant à l'impasse.

1425 Une recherche et des contacts avec des producteurs nous ont mis sur la piste d'une gestion sur fumier solide, le gros du problème étant la méthode d'élevage et la gestion des fumiers.

Nos craintes étaient confirmées par une étude hydrologique du ministère de l'Environnement qui démontre une vulnérabilité élevée des eaux dans le Kamouraska, en raison des pentes et du type de sol et par l'orientation de la municipalité régionale de comté qui, avec

1430 une attitude de prudence, appliquait le rapport Belzile, soit un épandage à cinquante pour cent (50 %) de la capacité des sols.

Après avoir analysé les projets pilotes et autres études sur litière, nous avons rencontré des éleveurs opérant selon cette méthode avec des productions équivalentes à celle prévue chez nous afin d'en vérifier la faisabilité avec une production de deux mille (2 000) à deux mille cinq cents (2 500) têtes.

Tous les résultats sont identiques, une réduction du volume de fumier de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) en termes de poids, un meilleur rendement sur les coûts de production et la qualité des porcs, une réduction des investissements ainsi que des avantages en termes zoologiques, agronomiques et d'ambiance d'élevage qui se traduisent par un gain net de deux (2) à trois dollars (3 \$) par porc, comparé à une gestion sur lisier.

Les avantages environnementaux sont énormes, ce fumier solide est transformé et stabilisé en matière organique, il enrichit les sols, ne détruit pas la microfaune et est plus disponible aux plantes.

Un rapport de recherche a été présenté aux membres du comité et cette option a été approuvée, les études provenant du ministère de l'Environnement et les projets pilotes ayant été suivis par les ministères fédéral et provincial de l'agriculture sur une période de plus d'un an.

Nous avons aussi pris connaissance des résultats préliminaires d'une étude faite pour la Fédération des producteurs de porcs qui démontre des résultats similaires, les résultats finaux de l'étude n'ont pas été publiés par la fédération. Et on a annexé cette étude à notre mémoire auprès du BAPE.

Nous avons eu notre lot de malhonnêteté et de tricherie de la part des intervenants : les promoteurs et l'intégrateur refusant l'option présentée sous prétexte que les résultats étaient faux et que cette méthode n'apportait que problème, sans aucun argument pour soutenir cette position, faisant état du droit de produire. D'ailleurs, le directeur général du Groupe Dynaco se vante encore de ne pas avoir lu le document.

Le conseil municipal naviguant dans les conflits d'intérêt, le maire d'alors étant le père d'un promoteur, l'autre promoteur étant conseiller municipal, le vendeur du lot étant aussi conseiller et la secrétaire étant la fille du maire et la sœur d'un promoteur, et le ministère de l'Environnement refusant de considérer les orientations de la MRC et la carte de vulnérabilité des eaux comme étant des éléments pertinents et refusant qu'un membre du comité témoigne à l'action en nullité du certificat d'autorisation en Cour supérieure sur les erreurs majeures des PAEF parce qu'il n'était pas agronome.

Notre procureur a démontré de grosses erreurs, lesquelles ont été justifiées par le ministère de l'Environnement, tantôt sur la base de la vieille version du règlement, tantôt sur la

1475 base de la nouvelle version entrée en vigueur deux (2) semaines avant l'audition, naviguant  
entre les deux (2) versions selon ce qui faisait son affaire.

1480 Nous avons quand même développé un règlement sur litière, pour toute porcherie sur le  
territoire, qui fut adopté au conseil municipal, au comité consultatif agricole et à la MRC, d'une  
façon unanime. C'était trop tard, la secrétaire municipale avait signé dans le plus grand secret  
le certificat deux (2) heures avant la tenue de la séance. Une course contre la montre s'était  
engagée par les promoteurs et l'intégrateur sur la base d'information privilégiée reçue du  
bureau municipal à l'effet qu'un avis de motion devait être présenté. Ce n'est que deux (2) mois  
plus tard que nous l'avons appris.

1485 Des plaintes de conflit d'intérêt et de conflit d'initié ont été déposées aux Affaires  
municipales et, à nos allégations en Cour supérieure, les Affaires municipales se dégagent  
sous prétexte que le tout était devant le tribunal et le juge indiquant que ces allégations étaient  
de nature politique et que les gens n'avaient qu'à changer les personnes qui ne répondaient  
pas à leurs vœux.

1490 Une plainte sur les PAEF a été déposée au ministère de l'Environnement, dont une  
sous-évaluation de huit cents (800) tonnes de fumier -- c'est-à-dire deux mille trois cents  
(2 300) au lieu de mille cinq cents (1 500) -- la surfertilisation de certains lots, des analyses de  
sol périmées et la plainte a été référée à l'agronome pour réponse. Autant demander au renard  
1495 de compter les poules! Après nous avoir traités d'ignorants, l'agronome admettait les erreurs et  
nous indiquait qu'il allait refaire les PAEF, cet outil étant flexible et évolutif dans le temps, et  
notre plainte fut rejetée par le ministère de l'Environnement.

Saint-Germain aujourd'hui.

1500 Avec ce résultat négatif à nos démarches, causé par la tricherie de la municipalité, des  
promoteurs, de l'intégrateur, de l'agronome et du ministère de l'Environnement, la population  
garde un goût amer de son action. Il y a une démobilitation sur les enjeux de la municipalité,  
aucun projet de développement en vue, aucune nouvelle construction depuis  
1505 quatre-vingt-dix-huit (98), la vente de plusieurs propriétés et le départ de résidents.

1510 Le nouveau maire axe son action sur un retour naïf de l'harmonie, évacuant du débat  
les enjeux majeurs. La contamination de l'eau -- un avis de bouillir est en vigueur depuis trois  
(3) ans -- la modification majeure du traitement de l'eau, la protection de l'aire de captage, la  
contamination des puits de la partie sud en nitrites et nitrates à des taux de douze (12) à  
quatorze (14), la présence de nitrites et de nitrates à la source d'eau, à des taux de quatre (4) à  
six (6), l'épandage de fumier et de pesticides autour de la prise d'eau, l'augmentation du  
phosphore de moins treize (-13) à plus deux (+2) sur quatre (4) ans, soit une augmentation de  
quinze (15) kilos à l'hectare et le dépeuplement sont évacués des délibérations.

1515 Les constats du Comité de citoyens.

1520 Partout au Québec, il est impossible d'engager un réel débat, compte tenu des lois outrageantes qui protègent les instances agricoles. Nous ne sommes pas dupes au point de voir un virage, la position de monsieur Landry, l'exclusion des municipalités, la réduction du rôle du ministère de l'Environnement et le fait de faire reposer le suivi sur un outil qui n'est pas un outil de contrôle, les PAEF pris ferme par ferme sans égard aux particularités du milieu et sans égard à l'ensemble, sont des indicatifs clairs pour nous du refus d'arrêter les dégâts.

1525 Confier la responsabilité des autorisations aux agronomes est une hérésie. C'est un grave désengagement du ministère de l'Environnement à son mandat et c'est confier une responsabilité énorme à un ordre professionnel qui n'a pas fait la preuve de sa capacité à protéger l'environnement. En effet, les normes de fertilisation ne permettent pas l'équilibre entre la croissance des plantes et la protection de l'environnement, la situation générale de surfertilisation est un constat accablant contre les agronomes.

1530 Appliquer les contrôles uniquement sur les PAEF relève de l'insouciance et d'un aveuglement volontaire sur les enjeux, alors que ces PAEF sont préparés par les agronomes dont l'ordre professionnel a fait état devant cette commission des pressions qu'ils subissent de la part des agriculteurs.

1535 Nous avons vu le peu de fiabilité des PAEF avec toutes les erreurs que nous y avons trouvées et les craintes exprimées dans un document que nous avons déposé au BAPE sur l'eau se sont révélées fondées. Et ce deuxième document a été présenté comme annexe aussi à notre mémoire.

Comme pistes de solution.

1540 Pour nous, la production porcine est ce qu'il y a de plus sauvage et de moins contrôlé de toutes les activités économiques au Québec, sauvage envers les populations et envers les animaux qui y sont produits, sauvage et paresseuse par les méthodes utilisées, sauvage et méprisante par la façon dont l'on refuse de donner des réponses claires aux questions posées par cette commission. Malgré cette perte d'énergie incroyable, nous voulons vous faire part des pistes de solution qui nous paraissent applicables pour rétablir l'équilibre recherché.

1550 Premièrement, modifier le régime agricole en profondeur.

1555 Le premier constat des comités de citoyens est l'intransigeance des intervenants agricoles. Il est crucial de remettre en question ce modèle qui, pour survivre dans son cheminement, demande de plus en plus le renforcement de son statut juridique déjà exclusif.

1560 Pour ce faire, nous suggérons les solutions suivantes : Premièrement, abroger les lois sur le droit de produire. Deuxièmement, appliquer le concept de pollueur payeur aux agriculteurs. Troisièmement, redonner au ministère de l'Environnement les moyens et les outils pour qu'il remplisse pleinement son mandat de protection de l'environnement. Quatrièmement, prioriser les fermes de taille réduite de façon à assurer une relève et réduire les impacts locaux.

Cinquièmement, moduler l'aide gouvernementale en fonction des besoins réels des fermes et cesser d'appliquer cette aide d'une façon mur à mur aux intégrateurs et producteurs industriels.

1565 Comme deuxième piste de solution, réduire la pollution agricole.

La base des revendications des citoyens est la dégradation des milieux, la contamination de l'eau, de l'air et des sols. Il faut réduire les volumes et modifier la composition des fumiers de manière à pouvoir les utiliser efficacement sans danger pour l'environnement. Injecter des millions à déshydrater le lisier ne réglera absolument rien.

Pour ce faire, nous suggérons la solution suivante : Premièrement, travailler en amont. Cesser de produire du lisier et donner la priorité aux élevages sur litière. Réduire la taille des élevages. Interdire les installations dites sans sol. Redéfinir des normes d'épandage qui tiennent compte de la protection de l'environnement autant que la croissance des plantes. Modifier les règles d'épandage et fixer des périodes d'épandage de façon à éliminer les apports de matières fertilisantes en surplus du besoin des plantes.

1580 Deuxièmement, renforcer les normes environnementales.

Appliquer un régime de contrôle de la pollution par bassin versant et augmenter les bandes riveraines. Deuxièmement, compléter les normes d'épandages en introduisant des normes sur l'azote, les métaux lourds et les autres contaminants. Contrôler l'apport de matières fertilisantes en limitant les apports en fonction des impacts par bassins versants; en effectuant des analyses d'eau annuelles par parcelle; en effectuant des analyses de sol sur une base annuelle; en appliquant le concept de précaution par l'application de la norme de densité de une unité animale à l'hectare prise par ferme par ferme ou plus large, par municipalité; réduire de façon drastique l'utilisation des fertilisants minéraux; tenir compte des particularités topographiques, hydrologiques et de la composition du sol du milieu.

1590 Remplacer les agronomes par des environnementalistes au ministère de l'Environnement dans le but de prioriser la protection du milieu et non le rendement des plants. Définir un plan de décontamination et donner priorité aux fertilisants les plus stables qui ont pour effet de régénérer les sols en permettant un bon apport aux plantes. Accorder aux PAEF que des fonctions de planification en y intégrant les résultats des analyses énumérées ci-dessus, les aspects des bassins versants et les particularités de la topographie et de l'hydrologie du milieu.

1600 Finalement, au niveau de la cohabitation harmonieuse.

La cohabitation n'est pas des compromis à sens unique et un silence imposé aux citoyens. Les producteurs n'ont pas à concilier les impacts de leur activité et à la qualité de vie, les lois les mettant à l'abri de cette responsabilité. Ces lois, sur le droit de produire, ont des effets pervers sur une réelle cohabitation et génèrent une invulnérabilité qui mène à une déresponsabilisation et au mépris de ceux qui revendiquent des changements.

1605

Pour ce faire, nous suggérons la solution suivante : Abroger les lois sur le droit de produire.

1610 Et là, on se répète, mais ça touche à plusieurs aspects.

Donner aux municipalités les pouvoirs et capacités pour aménager leur territoire et préserver leurs ressources et permettre aux municipalités de réglementer les usages sur le territoire et d'introduire les considérations locales à la réglementation pour tenir compte des particularités du milieu.

1615

En conclusion.

La crise actuelle résulte des abus des intégrateurs et de certains producteurs et du choix biaisé du gouvernement dans son partenariat avec le milieu agricole, dont l'UPA.

1620

Les effets sur l'environnement sont majeurs comparés aux supposés bénéfiques de ces exportations. Les impacts sont là pour longtemps, la contamination étant lente et régulière dans sa migration vers les sources et les cours d'eau et prenant du temps à corriger.

1625

Nous ne méritons pas que l'on sacrifie nos ressources de base et la qualité de vie à une industrie incontrôlée et polluante qui nous coûte une fortune en externalités qui ne sont pas comptabilisées au bilan de l'industrie porcine et qui sont assumées par les citoyens comme une partie des revenus que l'État verse à ces producteurs.

1630

Il faut cesser d'avoir des ambitions sans limites de mondialisation et avoir des ambitions à la mesure de nos moyens en tenant compte de notre environnement et de notre qualité de vie.

1635

Voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Saint-Hilaire.

1640

Je vais peut-être demander à monsieur Beauchamp de commencer. Est-ce que ça vous va? J'en ai une question mais j'attendrai...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1645

Merci, Madame la Présidente.

On peut appeler ça une position costaute et ferme.

1650

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

Oui. Absolument. On n'est pas ici pour ménager les...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1655

Non, non, non, mais c'est mieux quand c'est clair aussi. Moi, j'aime mieux quand les choses sont dites clairement là-dessus.

1660

Je voudrais vous interroger au niveau du PAEF. Vous estimez que la stratégie PAEF est une stratégie vraiment inadéquate?

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

1665

Absolument. Si le PAEF est un processus logique en termes... c'est une logique linéaire finalement où on ramasse pas mal tous les aspects d'une ferme en vue de planifier une fertilisation par rapport aux cultures qu'on veut mettre en place.

1670

Il y a beaucoup d'éléments dans les PAEF qui sont très subjectifs. C'est très fragile au niveau, par exemple, des analyses des fumiers, au niveau de la manipulation de ces analyses-là c'est excessivement fragile et on peut se tromper avec une petite manipulation qui est inadéquate. La même chose au niveau des analyses de sol.

1675

On a vu, nous, au niveau des PAEF qu'on a eu accès -- parce qu'on eu accès à ces PAEF-là parce qu'on est allé en Cour supérieure, sur une action en nullité. C'est un document privé. Normalement, on n'aurait pas eu accès à ces documents-là -- on a vu une erreur au niveau des volumes de fumier de huit cents (800) tonnes. Puis ce n'était pas causé par des erreurs majeures, c'était des erreurs d'addition et de multiplication, ou encore l'application d'un mauvais taux de conversion entre mètres cubes et tonnes métriques.

1680

Comment voulez-vous qu'on se fie à des documents comme ça? Comment voulez-vous qu'on soit sûr que le PAEF représente effectivement un plan de fertilisation qui va permettre une bonne fertilisation tout en protégeant l'environnement?

1685

De toute façon, on le sait, les normes ne permettent pas actuellement une protection de l'environnement. On voit qu'avec certains coefficients d'inefficacité qu'on appelle, là, il faut souvent doubler les doses parce qu'il y a trop de pertes. Et dans le Kamouraska, entre autres, chez nous, c'est du sable pour la majorité de la paroisse.

1690

Ça fait que là, imaginez-vous que lorsque vous étendez du lisier pour faire pousser les plantes, c'est comme une transfusion, la plante ramasse ce qu'elle peut, le reste s'en va dans le sol et disparaît. Mais encore là, c'est un fumier qui est tellement délicat à disposer en termes de comportement, si vous l'étendez sur un sol trop sec, il va se lessiver; si vous l'étendez sur un sol saturé d'eau, il va se lessiver aussi. Et si vous l'étendez dans un sol, dans des conditions normales où le sol peut l'absorber, si vous avez un sol principalement constitué de sable, bien, ça va descendre bien rapidement au niveau des nappes phréatiques.

1695



1700 Avec tout ce qu'on a vu sur les PAEF, avec tout ce qu'on... avec, entre autres, un document qu'on a fait sur les points faibles, ce n'est pas un outil de contrôle; pour nous, ce n'est pas du tout un outil de contrôle. C'est un outil de planification pour une ferme au niveau de sa fertilisation, comment disposer de ses fumiers, mais ce n'est pas un outil de contrôle.

**LA PRÉSIDENTE :**

1705 Monsieur Marquis?

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci, Madame la Présidente.

1710 À la page 11 de votre mémoire, vous n'en avez pas tellement parlé dans votre présentation, là, mais...

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

1715 Là, vous avez le mémoire original qu'on vous a présenté, hein?

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1720 C'est ça.

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

C'est ça.

1725 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

En fait, vous n'en avez peut-être pas besoin, mais vous donnez une liste assez importante d'avantages, en particulier des avantages économiques de produire sur litière.

1730 **M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

Oui.

1735 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Et on sait aussi que les producteurs agricoles sont renommés pour calculer et produire de façon économique. Comment expliquez-vous qu'ils sont si réticents à adopter cette méthode de production? Auraient-ils, disons, des qualités machiavéliques pour polluer?

1740 **M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

Monsieur Marquis, on s'est souvent... on s'est beaucoup posé la question à Saint-Germain parce que...

1745 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

J'ai provoqué aussi, là.

1750 **M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

... on a rencontré les producteurs, on a rencontré les intégrateurs, on a même eu une table de médiation qui était composée du député fédéral, du député provincial et des principaux présidents des organismes régionaux, pour essayer de dénouer l'impasse chez nous, et on a déposé ce document-là, et on s'est fait dire : tout ce qui est dans ça, c'est faux, c'est juste des problèmes, la gestion sur litière.

1760 Alors là, on leur a dit, écoutez, on veut bien vous croire, là, mais c'est quoi les arguments que vous nous apportez, là? C'est bien beau de dire que c'est faux. Ça, c'est le résultat des études faites par BPR pour le ministère de l'Environnement, c'est le résultat des projets pilotes qui sont suivis par le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture, soit fédéral et provincial, et c'est le résultat même d'élevage de deux mille (2 000) porcs sur litière qui fonctionne depuis trois (3) ans. Et toutes les conclusions vont dans le même sens.

1765 Si vous nous dites que ce n'est pas bon, dites-nous pourquoi? Dites-nous pourquoi vous pouvez arriver à dire des choses du genre sans donner d'arguments; où vous prenez vos arguments?

Ça, ce sont des arguments scientifiques, c'est des études qui ont été faites et tout le monde est d'accord avec ça. On ne l'a jamais su.

1770

**M. ARTHUR BOUCHARD :**

1775 C'est que je pense qu'on fonctionne dans une logique industrielle. Le procédé sur lisier est le procédé reçu, il y a des tonnes de... des montants très importants de subvention qui sont appliqués là-dessus. Le ministère... les gouvernements ont adopté cette méthode-là comme étant la bonne et celle dans laquelle il faut croire. Et j'ai l'impression que c'est une espèce de credo automatique qui se fait dans le monde agricole, que seule cette méthode-là est génératrice de profits.

1780 **M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

1785 Alors que toutes les études qu'on a examinées démontraient le contraire. Il y avait des meilleurs rendements au niveau de l'élevage, il y avait des meilleurs rendements au niveau économique. Ça coûtait moins cher, entre autres, de grain pour nourrir les animaux, des meilleures conditions d'ambiance, moins de maladies, moins de mortalités et tout ça, en tenant

compte de la main-d'œuvre supplémentaire qu'on a de besoin pour gérer la litière. Mais tout ça a changé depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998).

1790 Et les premières études démontraient qu'il fallait absolument brasser la litière régulièrement pour l'aérer et amener les bactéries à faire le travail de compostage. À partir de quatre-vingt-dix-huit, quatre-vingt-dix-neuf (98-99), avec les expériences qui se sont faites, on a laissé les porcs gérer leur litière et on a réduit l'épaisseur des litières pour assurer un meilleur compostage.

1795 Et à partir de deux mille un (2001), on a même réussi à intégrer la paille comme litière alors que c'était problématique avant, et l'argument étant qu' on ne pourra pas aller sur litière parce qu'on n'a pas le matériel de base pour la litière, on n'a pas de bran de scie, on n'a pas de copeaux. Il y a certaines régions qui ne disposent pas de ces ressources-là.

1800 À partir de deux mille, deux mille un (2000-2001), on a réussi à intégrer la paille dans la litière et, au lieu de faire une manipulation sur la paille, on a trouvé une réponse qui nous a surpris, c'est qu'on donnait une demi-balle ronde de paille aux porcs puis c'est les porcs qui géraient leur litière, et ça marche aussi bien que sur bran de scie ou sur copeaux, mais c'est les porcs qui gèrent leur propre litière.

1805

**LA PRÉSIDENTE :**

1810 Tout au long de cette consultation publique, on a plusieurs citoyens qui ont manifesté le fait, à toutes sortes d'égards, là, que le mur à mur, ce n'était pas normal. Or, vous proposez, dans une de vos recommandations, une mesure de contrôle qui est une unité animale à l'hectare.

1815 Or, on sait qu'ici, par exemple, dans la région, si je ne m'abuse, là, il me semble me rappeler des chiffres, c'est autour de point quarante-quatre (.44) unités animales à l'hectare à l'heure actuelle. Là, vous proposez une unité animale à l'hectare, donc ç'a pour effet de permettre un accroissement de la production animale. Par ailleurs, lors de votre présentation, vous nous dites, on peut la gérer ferme par ferme ou par municipalité, et on sait que le bassin versant, c'est un territoire qui... en fait, normalement, là, tout se dirige vers le centre de ce bassin, vers le centre de la rivière.

1820

Alors, j'aimerais ça comprendre sur quoi repose votre raisonnement de ramener ça à une unité animale à l'hectare?

1825 Si vous m'aviez dit un certain nombre d'unités animales à l'hectare, là, j'aurais peut-être pu comprendre que vous considérez qu'il y a des spécificités d'une région à l'autre ou d'un bassin versant à l'autre ou d'un milieu, puis vous avez vous-même dit qu'il y a des régions où le sol est plus sablonneux, d'autres plus argileux.

1830 Alors, j'aimerais comprendre un peu votre raisonnement.

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

1835 C'est basé sur le principe de précaution, mais il faut le prendre en petites unités, il faut le prendre soit ferme par ferme ou il faut le prendre par paroisse. Saint-Germain, ce ne serait pas un problème, on a vingt-six (26) kilomètres carrés et ça peut coïncider aussi avec un bassin versant mais, en tout cas, je ne voudrais pas m'embarquer dans les bassins versants avec ça.

1840 Pris dans cette perspective-là avec des petites unités, c'est un facteur de prudence de dire que, si on a une unité animale à l'hectare, on peut gérer les fumiers qui se dégagent de ces élevages-là.

1845 C'est sûr qu'il y a d'autres éléments aussi. Les normes actuelles de fertilisation, ce n'est pas des normes de protection de l'environnement, c'est des normes de rendement des cultures. Bon. Ça aussi, il faut regarder ça comme ça. Alors, c'est de là que ça vient finalement, c'est un principe de précaution.

Mais on a vu, par exemple, qu'en Beauce-Appalaches, il y avait un point vingt-cinq, un point quarante (1.25-1.40), mais...

1850 **LA PRÉSIDENTE :**

On est au dessus.

1855 **M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

... que la situation était bien plus grave que le laissait supposer la densité animale à l'hectare.

1860 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Dumais?

**M. ARTHUR BOUCHARD :**

1865 Dans la...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Bouchard?

1870

**M. ARTHUR BOUCHARD :**

1875 ... Beauce, par exemple, on assiste à un débordement, à une surfertilisation. Je suis convaincu que dans les normes actuelles du ferme par ferme, tous ces projets-là seraient autorisés maintenant. Si on tombait à zéro à la Beauce, là, puis on disait, bien, on reprend

l'autorisation, le processus mène à des surfertilisations. Et, à ces méthodes compliquées, il faut des méthodes plus simples qui assurent qu'il n'y ait pas de surfertilisation. Et la méthode une unité par... une unité animale par hectare est une méthode simple de s'assurer qu'il n'y a pas de surfertilisation.

1880

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va. Monsieur Dumais?

1885

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci, Madame la Présidente.

1890

À la page 20 de la version intégrale de votre mémoire, il y a une partie qui s'intitule... le point A qui s'intitule «Modifier le régime agricole en profondeur». Permettez-moi de lire les premières lignes. Alors, vous dites :

1895

**«Le premier constat des comités de citoyens et des municipalités est l'intransigeance des intervenants agricoles à admettre les impacts de leur activité et à prendre les moyens pour les corriger. Ici, le discours est double. D'une part, ils ne cessent d'affirmer qu'ils ont pris le virage environnemental sans élaborer sur les moyens utilisés».**

1900

Je veux vous poser une question : Avez-vous lu le plan agroenvironnemental de la Fédération des producteurs de porcs?

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

1905

Ce que j'ai lu, c'est le plan agroenvironnemental général.

1910

Je sais qu'on parle beaucoup de virage environnemental, on dit qu'on a des PAEF, on dit aussi qu'on a des rampes basses et c'est à peu près tout ce qu'on dit. On dit aussi qu'on cherche à réduire les suppléments au niveau de la nourriture des porcs. On a même fait un porc transgénique qui va digérer le phosphore. Imaginez-vous jusqu'où on est rendu! Et dans les moyens au niveau de ferme par ferme, à part les PAEF, on ne voit pas trop trop... on n'a pas d'argument sur le virage agroenvironnemental.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1915

Là, vous nous dites que vous n'êtes pas d'accord avec les moyens qu'ils identifient, mais comment pouvez-vous dire qu'ils n'ont pas élaboré sur les moyens?

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

1920 Ils n'ont pas élaboré. Dans le Bas-Saint-Laurent, ce qu'on entend dire au niveau du virage agroenvironnemental, c'est : on a des PAEF, et les PAEF permettent de contrôler et d'empêcher une surfertilisation, c'est tout ce qu'on dit. Alors qu'on sait très bien... on sait très bien que, un, ce n'est pas un outil de contrôle et deux, ce n'est pas suffisant.

1925 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Mais étant donné qu'on traite de la production porcine, vous ne pensez pas qu'il serait intéressant de lire le plan agroenvironnemental de la Fédération des producteurs de porcs?

1930 **M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

D'après ce que j'en sais, monsieur Dumais, c'est à peu près la même chose que ce que je viens de vous dire, où on a quelques moyens, les PAEF, réduction des suppléments au niveau de la nourriture et les rampes basses.

1935

**M. ARTHUR BOUCHARD :**

Les brise-vent.

1940 **M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

Et encore là, des brise-vent mais en tout cas, chez nous, on est encore en train de s'obstiner c'est quoi un brise-vent, là; est-ce que c'est quatre (4) pouces ou si c'est dix (10) pieds?

1945

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Mais vous ne pensez pas qu'il serait plus exact de dire que vous n'êtes pas d'accord avec les moyens qu'ils suggèrent, que de dire qu'ils n'élaborent pas sur les moyens?

1950

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

1955 Si on a mis ça dans notre mémoire, c'est qu'on considère qu'effectivement, il y a un double discours. D'une part, on dit qu'on a fait le virage; on n'élabore pas beaucoup sur les moyens, ce sont des moyens minimaux pour se donner... qui peuvent avoir un certain impact mais que c'est un impact minimal et, d'autre part, qu'on se revire de bord puis qu'on dit au gouvernement, si vous voulez qu'on fasse un virage agro... environnemental, donnez-nous les fonds. Ça va coûter une fortune.

1960 **M. ARTHUR BOUCHARD :**

La question des brise-vent qu'on vient de parler illustre ça. Les citoyens demandent qu'il y ait plantation de brise-vent autour des porcheries lorsqu'elles sont construites. Mais la

1965 réalité et l'UPA a fait tout un plat médiatique dans les journaux, dans le Kamouraska, en disant que les porcheries allaient être pourvues d'un plan de brise-vent.

1970 Bien, chez nous, à Saint-Germain, les brise-vent, ce sont de petits arbrisseaux -- j'ai peur que les oies les mangent ce printemps! -- mais des petits arbrisseaux qui sont... qui joueront leur rôle de brise-vent dans vingt-cinq (25) ans, alors que la porcherie ne sera peut-être même plus en opération à ce moment-là parce qu'elle aura été désuète.

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

1975 Et savez-vous, à ce niveau-là, on a demandé au conseil municipal de s'impliquer un peu plus. Depuis le mois de juin qu'on parle des brise-vent, qui est une des conditions rattachées au certificat d'autorisation de la porcherie, et la municipalité, le mieux qu'elle a trouvé actuellement, c'est de demander au ministère de l'Environnement c'est quoi sa définition d'un brise-vent ou d'une zone tampon.

1980 La réponse est venue quelque part au mois de juin. Alors, en juillet... au début juillet, au nouveau conseil, on nous a dit, le ministère de l'Environnement ne le sait pas. Alors là, on a dit, on va demander au ministère de l'Agriculture.

1985 Naturellement, la prochaine réunion était au mois d'août. Au mois d'août, on a eu la réponse du ministère de l'Agriculture : on ne sait pas. Il n'y avait pas de définition, là, c'est quoi un brise-vent. Alors là, on a dit : pour la prochaine réunion du conseil du mois de septembre, il faudrait essayer d'avoir une définition -- et là, on était... on essayait de faire une conciliation avec les promoteurs ou les propriétaires de la porcherie parce que c'était effectivement inefficace, là, ce qu'ils avaient fait là -- et on attend encore la réponse.

1990

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Une dernière petite question, si vous me permettez, Madame la Présidente.

1995 À la page 9, vous parlez de vos inquiétudes quant à la cohabitation de la production porcine et de diverses activités. Il y a une activité à Saint-Germain qui est bien connue, bien célèbre, moi-même j'y ai participé un jour, le symposium de peinture.

2000 Alors, comment a évolué le symposium de peinture à Saint-Germain depuis l'implantation de la porcherie?

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

2005 En termes d'activité, le symposium s'est élargi. C'est-à-dire qu'au lieu maintenant de se tenir uniquement dans Saint-Germain, ça se tient dans le Kamouraska, ça se tient dans le village de Kamouraska, parallèlement ça se tient aussi dans Saint-Pascal et ça se tient aussi dans le village de Saint-André. Donc, ça l'a éclaté de Saint-Germain. Le pivot est encore Saint-Germain, si vous voulez, mais ça l'a éclaté de Saint-Germain.

2010 Ce qu'on remarque aussi depuis deux (2) ans, c'est que, à l'époque où le symposium se  
tient, il y a de l'épandage de lisier tout le tour, entre Saint-Germain et Kamouraska et un peu  
partout. Une coïncidence? On ne veut pas accuser personne, là, mais ce qu'on remarque,  
c'est depuis deux (2) ans, l'épandage de lisier se fait quelques jours avant le symposium et  
durant le symposium.

2015

**M. ARTHUR BOUCHARD :**

Ça se fait à l'année, d'ailleurs, maintenant, on dirait, hein? On a la bonne odeur à peu  
près tout l'été maintenant. On en met au printemps en grande quantité; après la récolte des  
2020 foins, on en donne une petite dose. Alors, chaque producteur a sa cédule de coupage de foin  
et d'épandage, alors si bien que ça dure de plus en plus longtemps.

**LA PRÉSIDENTE :**

2025 Monsieur Beauchamp?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui. Je voudrais revenir autour de la page 25 de votre chose, là, sur ce que vous  
2030 appelez la... dans la section sur la cohabitation harmonieuse.

J'ai l'impression que c'est... s'il y a un élément chaud du dossier, c'est bien celui-là!

Et vous dites : «Abroger la Loi sur le droit de produire». Ça, on le comprend bien.

2035

**«Redonner aux municipalités les pouvoirs et capacités pour aménager leur  
territoire et préserver leurs ressources fondamentales et permettre aux municipalités  
de réglementer les usages sur son territoire et d'introduire les considérations locales  
à la réglementation...».**

2040

Bon. Donc, vous agissez beaucoup en redonnant le pouvoir aux municipalités, il y a  
beaucoup de requêtes en ce sens-là pour assurer des aménagements.

Comment pouvez-vous, dans ça, accepter ou intégrer une priorité à l'agriculture dans le  
2045 milieu rural, bon, et intégrer aussi les autres éléments de territoire que, bon, beaucoup de gens  
nous parlent du bassin versant, au fond, à une approche individuelle d'un promoteur qui  
demande un permis sur une chose, on fait des analyses transversales de territoire,  
d'aménagement, d'introduction au bassin versant, donc il y a une deuxième dimension à  
l'autorisation?

2050

Et la personne qui vous a précédé, elle a parlé d'études d'impact. Faudrait-il arriver à  
des formes d'études d'impact préliminaires qui permettraient sur un dossier donné d'avoir des



paramètres à partir desquels on pourrait juger, ce qui veut dire donc une forme de jugement collectif, et cetera?

2055

J'essaie de voir comment vous visualisez ça au niveau de la procédure de mise en œuvre.

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

2060

Les municipalités d'abord ont des particularités en termes de sol et en termes de condition hydrologique, d'une part. Je vous donne l'exemple de...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2065

Ce qui laisse entendre, à ce moment-là, qu'une norme purement nationale est inadéquate?

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

2070

Effectivement.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2075

Bon.

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

2080

Et là, je vous donne l'exemple de Saint-Germain où l'aire de captage de la source d'eau -- on le sait, parce que moi et Arthur, on est sur le comité de l'eau actuellement avec la municipalité -- l'aire de captage, selon les études hydrologiques qu'on a en main, s'étend sur une distance de un point six (1.6) kilomètre au sud et sur toute la largeur de la paroisse de Saint-Germain. Ça fait qu'imaginez-vous que c'est grand, là.

2085

Il y a une vulnérabilité à la contamination dans cette aire de captage-là qui est énorme, compte tenu d'affleurements rocheux, de terre, de sable et de présence aussi de glaise dans le sous-sol, mais la glaise n'étant pas uniforme... d'habitude la glaise, c'est un élément de protection d'une source d'eau, mais la glaise n'étant pas uniforme à cause des affleurements rocheux, elle devient très mince et poreuse à un tel point que cette aire de captage-là mérite d'être protégée.

2090

Et il y a eu, entre autres, un épandage de fumier autour de la prise d'eau à l'automne deux mille un (2001) et, deux (2) jours après, le ministère de l'Environnement... parce que la municipalité fait des analyses d'eau trois (3) fois par semaine actuellement, deux (2) jours après, le ministère de l'Environnement faisait une corrélation claire entre cet épandage-là et la présence de coliformes fécaux dans la prise d'eau.

2095

2100           Donc, je reviens à votre question. Les particularités du milieu, entre autres, Saint-Germain, sa zone de captage d'eau, ce serait une particularité de Saint-Germain. Rajoutez à ça les connaissances approfondies sur les impacts sur bassin versant et là, on touche plusieurs municipalités.

2105           Alors, les municipalités qui seraient visées par le même bassin versant pourraient avoir peut-être des éléments de réglementation par rapport à ce bassin versant-là, des réglementations qui se ressemblent, mais il faut aussi laisser aux municipalités le moyen de tenir compte de leur milieu immédiat pour protéger finalement les ressources fondamentales.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2110           Remarquez...

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

2115           Vous voyez, il y a plusieurs...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2120           Oui. Non, c'est ça. Puis remarquez qu'il y a des MRC qui sont venues nous montrer ce qu'elles ont fait en collaboration avec le milieu agricole et ils sont arrivés, dans certains cas, à des choses assez impressionnantes.

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

2125           Oui, effectivement. Et c'est possible d'atteindre des consensus. Je vous donne l'exemple de l'Île verte, où il y avait beaucoup de phosphore qui allait soit dans la rivière ou dans les puits privés, et il y a eu une concertation entre agriculteurs, la municipalité et les citoyens, pour changer les cultures en amont des prises d'eau, de façon à éviter la contamination.

2130           Alors, on a, entre autres, changé les cultures, on a cessé de cultiver la pomme de terre pour la changer par d'autres cultures dans ces zones vulnérables-là et on a aussi cessé de mettre des produits chimiques sur ces terres-là. On a réussi à mettre en place une solution où tout le monde y trouve son compte finalement et je trouve que c'est possible, ça peut se faire, mais encore faut-il avoir une volonté de le faire.

2135           **M. ARTHUR BOUCHARD :**

2140           À Saint Germain... au Kamouraska, il y avait un document touristique, c'était «Le doux pays du Kamouraska». Ça, ç'a servi comme promotion pour tout l'aspect touristique du Kamouraska.

2145 Le centre, c'est Saint-Germain, avec un site naturel exceptionnel où de lumineux personnages ont décidé de bâtir une porcherie en plein centre. Pour le moins, des municipalités devraient avoir le pouvoir de fixer des normes ou fixer des lieux protégés, des lieux qui sont affectés à l'élevage porcin, en définir des zones, donc un zonage plus large où on protège les sites naturels qui ont la valeur d'être protégés et où on permet les élevages, selon certaines conditions à d'autres endroits, où ça peut se faire sans agresser autant la population.

2150 Dans le 6<sup>e</sup> Rang, ça fait peut-être bien moins mal qu'en plein cœur du plus beau morceaux de Saint-Germain, qu'on plante un élevage de porcs.

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

2155 Et voyez-vous, ce qui nous fait le plus mal, c'est d'avoir travaillé dur pour identifier une alternative qui fonctionnait et qui fonctionne encore mieux aujourd'hui qu'elle ne fonctionnait à l'époque où on a fait nos études. Et ça, tout le monde semble le garder sous silence.

2160 Actuellement, on regarde les orientations du gouvernement, c'est de dépenser des millions pour déshydrater le lisier. Je comprends qu'on a des volumes à se débarrasser, mais on ne réglera pas le problème avec ça. Ça va coûter une fortune, d'une part, alors qu'on a une solution à côté qui permet justement d'éviter ce problème-là puis qui permet d'avoir des volumes de fumier qui sont gérables.

2165 Quand on dit réduction de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) en termes de volume, là, ça commence à faire une réduction importante. Au lieu d'avoir mille (1 000) mètres cubes, vous avez juste cent (100) mètres cubes, là.

**M. ARTHUR BOUCHARD :**

2170 Et les odeurs sont disparues.

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

2175 Et les odeurs ne sont plus là, et c'est un fumier solide, et c'est un fumier qui est stabilisé, qui donne de meilleurs rendements de fertilisation. Et ça se fait dans des bâtiments aussi gros que ceux qu'on a actuellement.

2180 Le problème de la concentration et de la grosseur des fermes, on a laissé ça à d'autres intervenants, dont l'Union paysanne, là. On ne veut pas trop, trop embarquer sur... parce que sinon, ce serait trop large, là, mais cette méthode-là sur litière fonctionne très bien avec des gros élevages et avec économie d'échelle aussi, en plus d'avoir un autre produit, un sous-produit à pouvoir mettre sur le marché, soit un compost qui est parfait pour l'horticulture.

2185 Nous, on est abasourdi de voir que tout ça est passé sous silence et tout ça passe en dessous de la table actuellement, et personne ne semble retenir l'idée de regarder sérieusement cette option.

**LA PRÉSIDENTE :**

2190 Monsieur St-Hilaire et monsieur Bouchard, nous vous remercions d'avoir participé à cette consultation publique et de nous avoir apporté votre témoignage, votre expérience et d'avoir livré votre opinion à la Commission.

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

2195

Merci.

**M. ARTHUR BOUCHARD :**

2200

Merci. Ça nous a fait plaisir. Quand nous croyons que la campagne, ça n'appartient pas seulement aux éleveurs de porcs ni aux agriculteurs, ça appartient aussi aux citoyens qui en ont besoin pour vivre.

**LA PRÉSIDENTE :**

2205

Merci.

**M. PAUL-ANDRÉ ST-HILAIRE :**

2210

Merci. Merci de votre écoute.

**LA PRÉSIDENTE :**

2215 Alors, on fait une pause de quinze (15) minutes, après quoi, nous recevons le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent.

**(SUSPENSION ET REPRISE DE LA SÉANCE)**

**LA PRÉSIDENTE :**

2220

Alors, nous reprenons la séance.

2225 Nous recevons le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent et ses porte-parole, madame Luce Balthazar – bonjour, madame – et monsieur Richard Favreau. Bonjour, monsieur Favreau.

**Mme LUCE BALTHAZAR :**

2230

Madame la présidente, Messieurs les commissaires.

Alors, je vais faire une présentation rapide du mémoire écrit, tel qu'il a été déposé évidemment. On va mettre l'accent sur les recommandations et... en espérant que vous aurez de nombreuses questions auxquelles pourra répondre sûrement notre expert qui m'accompagne, monsieur Richard Favreau.

2235

Alors, je commence une présentation rapide en mettant l'accent sur les recommandations.

2240

Alors, le Conseil d'environnement -- un petit mot très bref, vous en avez rencontré déjà plusieurs dans les différentes régions -- nous sommes un organisme de concertation régionale en matière d'environnement et de développement durable.

2245

Ce qui nous caractérise un peu ici, dans le Bas-Saint-Laurent, c'est le fait que nous existons depuis près de vingt-cinq (25) ans, alors nous avons un certain regard historique sur les événements environnementaux de la région.

2250

Traditionnellement, nos dossiers ont été la forêt et le Saint-Laurent et, depuis une dizaine d'années, la question agricole, plus exactement la question porcine, qui a pris naissance dans la région, a pris un essor il y a une dizaine d'années. C'est devenu également la priorité très importante.

2255

Alors, notre analyse, premièrement, est axée sur les aspects environnementaux, les préoccupations environnementales entourant le développement porcin. Le sujet est très vaste, vous êtes très bien placés pour le savoir, mieux que moi, et nous avons décidé de bien cibler notre créneau, les préoccupations environnementales, donc, touchant principalement l'eau et le sol, et peut-être également la biodiversité et la qualité de l'air.

2260

Alors, au niveau du cadre réglementaire, nous -- excusez-moi, je ne vois pas très bien -- alors, nous avons accueilli certains concepts, éléments du REA assez favorablement, c'est-à-dire la gestion ferme par ferme au départ, mais on estime que quand il y aura levée du moratoire, par les calculs que nous avons effectués, le REA va permettre une augmentation très substantielle des élevages dans la région, du nombre d'unités animales, c'est-à-dire de la densité animale dans la région, et qu'on a peut-être pas très bien compris cet enjeu-là.

2265

Alors, nous avons mis une annexe qui évoque ce calcul-là et nous, donc, croyons que ç'a été mal évalué ou pas suffisamment évalué, les risques de l'augmentation de près de deux cent pour cent (200 %) de possibilité animale dans la région, tel que nous l'avons calculé.

2270

Nous proposons d'en prendre connaissance et nous proposons également de se fier sur d'autres critères d'évaluation que ceux prévus dans le REA, c'est-à-dire en regardant ceux qui sont les grilles de fertilisation du CRAAQ et nous en venons à peu près à l'équivalent, à notre première recommandation, d'en arriver à une mesure qui devrait plutôt viser près de une unité animale comme possibilité d'augmentation dans la région, un point un (1.1) plus exactement, sur la base des calculs que nous avons effectués et en se fondant sur les nouvelles grilles... sur les grilles de fertilisation du CRAAQ plutôt.

2275

2280 Une troisième recommandation importante au niveau d'un contrôle à l'échelle du bassin versant. Nous estimons que donc l'évaluation ferme par ferme permet localement de circonscrire la situation plus exactement, donner un portrait fidèle au niveau local mais qu'il n'y a pas de limite plus grande et plus large pour apporter une certaine limite à ce développement-là.

2285 Alors, nous, on recommande de fixer une densité maximale d'unités animales et une superficie minimale de boisé parce que ça l'a une relation, par bassin et sous-bassin versant en tenant compte de la richesse des sols.

2290 Alors, c'est notre troisième recommandation qui est également importante, nous recommandons qu'il y ait un contrôle à l'échelle du bassin versant de l'ordre de peut-être trente (30) kilogrammes à l'hectare, mais c'est seulement une suggestion, une première proposition.

2295 Nous avons des préoccupations – je suis à la page 5 – sur la fiabilité de la norme phosphore. Alors, il a été fait état régulièrement qu'il y avait certaines imprécisions dans l'évaluation du phosphore et que si on pouvait vivre avec ça sur le plan agronomique, c'était plus satisfaisant ou plus acceptable quand cette variable-là de près de vingt pour cent (20 %) permettait l'augmentation des élevages.

2300 Alors, pour un contexte d'application réglementaire, on demandait à ce que ce soit beaucoup plus précis et qu'on perfectionne les méthodes d'analyse. Alors, c'est la recommandation 4 du Conseil de l'environnement. Nous recommandons de perfectionner les méthodes d'échantillonnage de la mesure du phosphore et ce, pour des fins réglementaires.

2305 Nous recommandons, par ailleurs, par rapport à la fiabilité des résultats, que les documents qui servent à appuyer les avis de projet ou les certificats d'autorisation soient réalisés par des agronomes n'ayant aucun lien d'affaires avec les requérants et également que les laboratoires soient indépendants et que les prélèvements soient effectués par une personne qualifiée et indépendante également.

2310 Le mode de gestion – je suis au point 2.1.4, page 6 toujours – le mode de gestion des fumiers : les fumiers solides et les composts à privilégier. Alors, c'est une thèse qui revient constamment, on peut dire que c'est la thèse sous-jacente à tout notre mémoire, qu'on estime qu'on doit privilégier les modes de gestion solide aux modes de gestion liquide.

2315 On parle d'effets négatifs. On insiste en particulier sur la question des impacts négatifs au niveau du sol. On arrive avec une recommandation à cet égard-là, la recommandation 7, que l'évolution du taux de matière organique dans les sols soit reconnue comme un indicateur de résultat dans le suivi du REA par le MENV.

2320 Alors, pour nous, le taux de matière organique dans le sol est un indicateur de durabilité et on doit y accorder une importance.

Mais notre recommandation sans doute la plus importante à cet égard-là – j'en suis à la page 8 et je vais lire, parce que c'est un morceau central du mémoire.

2325 **«Devant l'absence de démonstration claire et de garanties satisfaisantes que, selon le nouveau cadre légal, les élevages sous gestion liquide puissent se réaliser sans impacts négatifs majeurs sur l'eau, le sol, la biodiversité et la qualité de l'air et sans porter atteinte à la qualité de vie des communautés rurales et à leur potentiel de diversification économique et agricole.**

2330 **«Le Conseil de l'environnement considère que seule la gestion solide devrait être autorisée et que des mécanismes de devraient être prévus pour favoriser la conversion des élevages sous gestion liquide des fumiers à une gestion solide. Les ressources consacrées au traitement du lisier devraient être consacrées à l'amélioration des régies d'élevage sous gestion solide».**

2335 Alors, on ne s'oppose pas au fait qu'il y ait des ressources financières, techniques et administratives qui soient consenties au monde agricole, mais non pas pour augmenter la quantité de lisier, mais au contraire, pour donner, accorder à une conversion.

2340 Alors, la recommandation 8, on recommande de décréter un moratoire sur toute nouvelle production animale sous gestion liquide, incluant la conversion du solide à liquide, tant qu'il n'existera pas de démonstration claire et sans équivoque qu'elle puisse s'effectuer sans impacts négatifs majeurs sur l'environnement et les communautés. On parle bien d'impacts majeurs.

2345 Alors, en ce qui nous concerne, une activité, s'il y a risque d'impacts importants et majeurs, on doit faire la preuve que ça n'aura pas lieu, pour que ça puisse être considéré comme étant du développement durable.

2350 Le point 2.1.5, des périmètres de protection à réviser.

2355 Alors, on souligne qu'un contrôle du phosphore n'entraîne pas nécessairement le contrôle de l'azote. Alors, il y a des informations un peu plus techniques qui suivent là-dessus pour en arriver à la recommandation 9.

2360 Le CRE propose de réviser les dispositions du REA et des PAEF et du Règlement sur le captage des eaux souterraines relatives aux épandages, aux périmètres de protection, à l'impact des divers types de fertilisants et autres pratiques agricoles, à la faveur de recherches scientifiques appropriées et du principe de précaution, et les soumettre à une étude d'impact.

Alors, on veut s'assurer que vraiment on va protéger les puits et des divers impacts négatifs, on doit assurer, encore une fois, les garanties nécessaires avant de procéder à un développement intensif.

2365 Je vais poursuivre le point 2.1.6, un suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface. Page 9.

2370 Alors, on estime que le suivi du REA doit se baser sur des résultats concrets dans le milieu et nous recommandons, donc, d'assujettir les pratiques agricoles aux résultats d'un suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface pour vérifier le résultat du REA, du règlement.

2375 La recommandation 12. Nous recommandons également que les MRC et les municipalités aient accès à toutes les informations utiles pour la connaissance de ce dossier-là, pour leur permettre d'adopter des mesures locales en collaboration avec les partenaires du milieu.

2380 Recommandation 13. Nous considérons également que, guidé par un principe de précaution et compte tenu d'un certain délai entre les mesures de conservation et les effets réels sur l'eau, on va constater ça régulièrement avec le phosphore, on estime que doit être appliquées dès à présent des mesures minimales de conservation des sols et de l'eau. Par voie de conséquence, on conserve les sols, les eaux vont s'en trouver d'autant protégées également.

2385 Ce qui renforce un peu cet élément-là aussi, c'est compte tenu des changements climatiques, on pense que ça va être d'autant plus important de bien assurer une conservation des sols. Les détails figurent parmi les annexes du mémoire.

Alors, une deuxième section, l'aménagement de la biodiversité en territoire agricole.

2390 Alors, il y a plusieurs recommandations que je vais lire rapidement mais un peu moins complexes que la section précédente.

2395 Recommandation 14. Le Conseil de l'environnement appuie le financement par Prime-Vert de l'établissement des haies boisées.

Recommandation 15. Le Conseil régional de l'environnement propose des modifications à certains articles du Code municipal pour permettre la protection des haies boisées sur les lignes de démarcation des lots.

2400 On estime également, recommandation 16, de modifier la politique de protection des rives et du littoral et des plaines inondables afin d'établir une bande protectrice de dix (10) mètres pour tous les cours d'eau en territoire agricole. Ces normes-là peuvent être révisées avec des acteurs régionaux ou locaux tels les conseils de bassin, les associations de pêcheurs, les municipalités... à la hausse, révisées à la hausse.

2405 Recommandation 17. Le CRE BSL demande au gouvernement du Québec de prohiber également tout déboisement à l'intérieur de la bande riveraine et de soutenir financièrement les agriculteurs qui désirent restaurer la portion de bande riveraine présente sur leur terre.



2410            Alors, on peut comprendre que pour protéger la biodiversité ou déboiser, qu'il puisse y avoir des mesures de compensation pour les agriculteurs au même titre qu'on l'envisage pour des propriétaires forestiers qui doivent conserver certains secteurs de leurs boisés en vertu d'espèces menacées, par exemple, ou autres.

2415            Les problèmes de cohabitation et des odeurs.

                 Une question que nous avons moins approfondie puisque nous savions pertinemment que beaucoup d'intervenants et de comités de citoyens étaient pour exposer le problème de façon très exhaustive et nous autres, nous souhaitons nous consacrer plus sur le sol et l'eau.  
2420 On savait que peut-être que c'était des créneaux un peu moins abordés du côté des groupes environnementaux.

                 Recommandation 18. Le Conseil régional de l'environnement recommande de réviser le cadre légal d'exercice des pouvoirs municipaux de façon à rétablir un équilibre acceptable  
2425 socialement entre l'intérêt collectif de la protection des activités agricoles et, d'autre part, le pouvoir des municipalités locales et régionales de régir les distances séparatrices pour les établissements d'élevage et les épandages. Alors, de réviser pour rétablir... établir, plutôt, un nouvel équilibre.

2430            Une politique agricole du XXI<sup>e</sup> siècle. Je vais lire encore intégralement une proposition, une recommandation qui est un peu plus longue que les autres et dont chaque mot est important pour nous.

                 Recommandation 19.

2435            **«Considérant l'importance pour l'intérêt collectif d'assurer le maintien des activités et du territoire agricole, mais que cette protection doit être guidée par l'esprit d'un réel projet de société, nous proposons au gouvernement du Québec d'élaborer une politique de développement agricole, basée sur la conservation des  
2440 ressources et de la biodiversité, basée sur une agriculture viable, saine, diversifiée, suffisante aux besoins des Québécois, soutenable pour les autres acteurs du développement et favorisant l'occupation du territoire par des communautés rurales dynamiques -- on pense qu'on a réussi à tout mettre ici – et de consacrer dès à présent ces ressources techniques et financières vers l'amélioration ou la conversion des  
2445 méthodes d'élevage sous gestion solide ou pour l'agriculture biologique, la diversification des cultures et la mise en valeur des terroirs, et on suggère que ces mesures de soutien se poursuivent avec la future politique».**

2450            Alors, on est en faveur que dès à présent, on les applique et que ça se poursuive à l'intérieur de la future politique.

                 Sur le déroulement de la Commission, nous avons eu aussi un commentaire concernant la procédure environnementale.

2455            Considérant l'absence d'études objectives ou indépendantes permettant de circonscrire  
clairement les impacts de la production au Québec – il n'y avait pas un document d'entrée de  
jeu, il a fallu faire cet exercice-là ou faire beaucoup de recherches – considérant que cette  
lacune rend l'exercice de consultation très exigeant tout en générant des préoccupations quant  
à l'utilité réelle des résultats qui seront obtenus à l'issue de cette enquête.

2460            Il est proposé au gouvernement du Québec de procéder à une révision de la procédure  
environnementale au Québec pour lui conférer davantage de crédibilité auprès de la  
population. On comprend que c'est une problématique qui est liée au mandat, au départ, et  
non pas aux personnes ici présentes.

2465            Conclusion.

                 En fait, nous relevions les grandes préoccupations. En guise de conclusion, en fait, j'ai  
deux (2) commentaires à ajouter qui ne sont pas dans le mémoire écrit.

2470            Premièrement, vous avez vu passer ou entendu parler déjà d'une plate-forme de  
propositions minimales et essentielles pour la protection de l'environnement qu'on a fait circuler  
dans la région et qui circulent encore.

2475            C'était pour aider des comités, des organisations qui nous ont demandé des conseils  
sur quoi mettre dans leur mémoire et pour permettre à tous ceux et celles – on parle  
d'organisations, ce n'était pas au niveau citoyens mais d'organismes ou d'entreprises, comités,  
et cetera – d'exprimer une voix sans avoir nécessairement à déposer un mémoire.

2480            Donc, quelques mémoires déjà à Rimouski... c'étaient déjà inscrits dans certains  
mémoires et puis on continue de recueillir ces appuis-là. Jusqu'à maintenant, il y a une  
trentaine d'organismes de la région et on continue à recueillir ces appuis-là pour vous remettre  
cette  
plate-forme. C'est un peu le squelette minimal du mémoire. Il y a plusieurs recommandations  
2485 qui sont reprises. Donc, on a suggéré ça aux intervenants de la région.

                 Comme deuxième commentaire, c'est à demi un témoignage, je dois dire, comme conseil  
de l'environnement, qui a un certain regard historique sur la situation.

2490            Le Conseil de l'environnement, je l'ai dit un peu plutôt, pendant les quinze (15)  
premières années d'existence, a toujours eu des relations très positives avec le monde agricole.  
Je dois dire... ce qui qualifierait bien le type de relations que nous avons, c'était respect  
mutuel, peut-être, respect de notre part pour la contribution du monde agricole, pour leur  
importance et inversement, on a toujours soutenu ce qui faisait favoriser un développement  
2495 agricole.

                 Cette situation-là a complètement changé avec l'avènement... avec les élevages porcins  
intensifs depuis le début des années quatre-vingt-dix (90) et je précise, c'est strictement et  
uniquement avec cette situation-là qu'une situation s'est complètement inversée.

2500

Nous, le Conseil de l'environnement, qui existons depuis soixante-dix-sept (77), je dois dire, on a fermé quelques années justement au moment où ça se produisait cette première vague-là d'élevages intensifs porcins dans le Bas-Saint-Laurent. On s'est recréé en quatre-vingt-quinze (95), on a été fermé deux, trois (2-3) ans, et à partir de ce moment-là, on a été dévoré par la question porcine.

2505

2510

Pourquoi? Ça s'est mis à occuper nos bureaux. On s'est mis à répondre à des questions, à des problèmes d'information de toute nature, de toute catégorie. Ce n'est pas seulement des citoyens, on les confortait dans leurs appréhensions, c'est autant des municipalités, c'est des comités, c'est la recherche de solutions, c'est l'explication des règlements.

2515

Dans ces années-là où on s'est recréé en quatre-vingt-quinze (95) et puis c'est... ça a peut-être occupé quatre-vingts pour cent (80 %), au bas mot, de nos activités dans l'année. Ça nous a amenés à négliger les autres dossiers que sont la forêt, que sont le Saint-Laurent. C'est de peine et de misère qu'on essaie de rétablir à ce que ça ne dépasse pas trop cinquante pour cent (50 %) de nos activités parce qu'on veut s'occuper et on ne veut plus négliger les autres dossiers.

2520

Mais la sollicitation est immense de demandes vraiment de toutes sortes, que ce soit pour faire des médiations, mais c'est vraiment de toute nature. Alors, j'estime que juste à cet égard-là, il y a un problème réel qui s'est produit avec les développements porcins parce que c'est uniquement cette situation-là qui a amené... bien, on sait que c'est... en dessous des développements porcins, c'est le lisier, c'est le phénomène du lisier qui a amené autant de préoccupations. Alors, c'est souvent pour faire la part des choses, pour expliquer un peu plus clairement, il y a eu des demandes qui sont devenues très importantes. On a pu constater également une baisse de confiance envers la capacité du ministère de l'Environnement à protéger l'environnement qui est très marqué.

2525

2530

Alors, pour moi-même avoir été au Conseil de l'environnement et comme intervenante dans le mouvement environnemental depuis le début des années quatre-vingt (80), j'ai constaté très clairement une baisse de confiance vraiment marquée à l'égard du ministère de l'Environnement dans sa capacité de protéger l'environnement.

2535

On entend souvent parler aussi du monde agricole dont une réputation a été ternie à cause de ces crises environnementales ou sociales qui ont été générées par ça et on comprend que ça l'a entaché l'ensemble de la classe agricole et qu'ils sont malheureux et ils veulent rétablir des faits là-dessus.

2540

Peut-être qu'on entend moins souvent parler que l'inverse également s'est produit. Nous, comme environnementalistes, comme écologistes, notre réputation a été... il faut rétablir également une réputation parce qu'on s'est opposé à une problématique très particulière, on est traité comme si on s'opposait aux agriculteurs, alors que ce n'est pas vrai, ça n'a jamais été vrai, on ne s'est jamais opposé à l'agriculture. C'est comme si c'était futile, nos appréhensions.

2545

Alors, ça l'a déteint sur la réputation qu'ont... je dis, dans la région, un peu en plaisantant, qu'il y a eu deux (2) événements qui ont affecté notre crédibilité, le premier, ç'a été le débarquement de Brigitte Bardot aux Îles-de-la-Madeleine. On a eu à vivre avec ce fantôme-là à chaque fois qu'on se présentait. On était taxé d'extrémistes et d'alarmistes à sa façon.

2550

Et il y a eu toute la suite aux crises porcines, comment on a été dénigré comme écologiste dans l'ouvrage, ce que nous faisons, dans le rôle que nous jouons et les motifs pour lesquels nous les faisons.

2555

Alors, c'est dans les deux (2) côtés qu'il y a eu à... où on travaille toujours à rétablir une plus juste perspective sur ce qui se passe.

Alors, je termine notre présentation avec ce commentaire et espérons que vous aurez plusieurs questions pour notre expert.

2560

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie, madame Balthazar. Puis je tiens à vous remercier aussi pour l'excellent travail que vous avez fait dans ce mémoire. On voit qu'il y a plusieurs heures de réflexion et de recherche.

2565

J'aimerais revenir sur la dégradation du climat de confiance entre le monde agricole et la société, là, dans votre milieu, que vous avez constatée. Est-ce que c'est lié à un phénomène? On a senti, hier, alors qu'on était à Drummondville, que les intégrateurs ne sont pas la bienvenue. Est-ce que ici aussi, ce phénomène-là se présente?

2570

Est-ce que la venue d'intégrateurs, qu'ils soient du monde coopératif ou du secteur privé, est-ce que c'est une des explications à cette dégradation du climat de confiance ou si c'est autre chose?

2575

**Mme LUCE BALTHAZAR :**

C'est un élément qui est évoqué, mais je pense que ce n'est pas la cause principale.

2580

La dégradation, c'est la difficulté, je dirais, de prendre la critique de part et d'autre. Il y a eu beaucoup de... il y a beaucoup d'incompréhension dans les propos des uns et des autres puis, des fois, ça va beaucoup plus loin qu'une question juste de vocabulaire, mais il y a de ça aussi où j'ai pu constater qu'il y avait une espèce d'escalade, une certaine violence entre les deux (2) clans.

2585

Il y a des points où ils pourraient mieux se comprendre et ils m'apparaissent, moi, évidents, ils pourraient mieux se comprendre et déjà, si on réussissait à voir ces éléments-là qui nous réunissent et parler strictement du problème qui nous divise.

2590 J'ai l'impression qu'il y a beaucoup de choses qui sont mises ensemble alors que le problème n'est pas vraiment directement touché. C'est quelque chose que j'ai constaté très souvent. Par exemple, en relation avec le pouvoir sur le territoire agricole, est-ce que ce pouvoir-là doit être accordé aux agriculteurs, au monde agricole ou aux citoyens?

2595 Puis je pense que, dans le fond, c'est un faux débat parce que si l'agriculture n'occasionnait pas les craintes à l'égard de l'environnement ou la qualité de vie, je ne crois pas que ces communautés-là souhaiteraient avoir le pouvoir qu'ils réclament aujourd'hui sur le territoire agricole.

2600 Et là, c'est là que je vois s'envenimer des discussions où j'ai senti que le monde agricole se sentait attaqué dans des droits et le monde citoyen dans d'autres droits et ils s'affrontaient à ce niveau-là. Et je comprends que ces gens-là vivent les choses d'une façon très directe, c'est dans leur propre milieu. Moi, c'est plus facile, j'ai une certaine distance mais je constatais qu'on passait souvent à côté du nerf de la guerre de ce qui était la source réelle du problème, parler  
2605 d'une problématique, dans le fond, environnementale et, comme l'a bien dit une personne qui m'a précédée, la préoccupation à l'égard de l'eau potable est très, très importante.

Ceci étant dit, ça ne veut pas dire qu'on trouverait si facilement des solutions mais je pense que déjà, le climat serait plus serein ou plus mature.

2610

**LA PRÉSIDENTE :**

2615 Tout en parlant de confiance, vous recommandez... je ne la citerai pas, là, mais une de vos recommandations, c'est que l'agronome, dans le fond, qui aurait à réaliser à un PAEF, ne soit pas rémunéré par son client producteur.

Qui devrait rémunérer l'agronome?

**Mme LUCE BALTHAZAR :**

2620

Bonne question!

2625 Non. Je pense qu'il peut y avoir des façons de vérifier le travail. Il peut y avoir... s'il n'est pas vérifié par une personne externe ou contre-vérifié, puis je pense que ça relèverait du ministère de l'Environnement qui est responsable de l'application des règlements, puis on va le voir dans d'autres secteurs, il y a des promoteurs qui font des demandes d'impacts et cette analyse-là, cette évaluation-là est contre-expertisée par des personnes compétentes.

2630 Alors, c'est à cet égard-là, pour la vérification... mais je n'ai pas réfléchi ou pensé. Peut-être que mon collaborateur a une réponse, qui doit le rémunérer, là. On n'y a pas réfléchi vraiment fort.

**M. RICHARD FAVREAU :**

2635            Là-dessus, on n'a pas vraiment mené une réflexion très poussée sur la question de la rémunération. On voulait soulever la question de principe du problème de double loyauté. L'agronome doit être loyal par rapport à sa pratique, à l'Ordre, mais il est aussi engagé par quelqu'un.

2640            Alors, sans accuser de malveillance les agronomes, on pense que, vu qu'ils ont un peu comme un rôle légal, c'est pratiquement eux qui mettent en place les conditions d'émission de permis, si on peut dire, et puis que la population a une certaine méfiance quant au processus parce que les PAEF sont secrets, tout ça, c'est important de mettre en place un mécanisme pour s'assurer qu'il n'y ait pas apparence de conflit d'intérêt. Ça ne veut pas dire qu'il y a eu malversation, mais il ne faut pas qu'il y ait apparence si jamais on veut rétablir un niveau de confiance dans ce processus-là. C'était dans cette dynamique-là.

2645            Quant au mode de rémunération, ça, c'est un autre... on n'a pas trop trop abordé ces questions-là parce que c'est une boîte de pandore!

2650

**LA PRÉSIDENTE :**

2655            Mais dans la mesure où l'agronome est soumis à un code d'éthique où justement il doit éviter de se mettre dans... de se placer dans une situation où il y a apparence de conflit d'intérêt, hein, c'est une des premières choses qu'on doit faire, selon vous, ce n'est pas de nature suffisante pour rassurer ou éliminer cet élément... cette évaluation ou cet élément de méfiance qu'il y a entre les citoyens et l'agronome... ou le résultat du travail de l'agronome?

**M. RICHARD FAVREAU :**

2660

Je pense que le code d'éthique est en plein développement aussi là-dessus. J'ai cru voir, dans les communications avec l'Ordre des agronomes, qu'il précise à chaque pas justement une série de jalons pour préciser la teneur du code d'éthique.

2665

Je pense qu'il y a eu... je pense que ça ne fait pas tellement longtemps, il y a à peu près un mois, des directives de l'Ordre sur l'absence de liens familiaux entre l'agronome et la famille de l'agriculteur. Je pense que c'est un mécanisme qui progresse. Il faut le tester, on ne sait pas comment ce sera.

2670

Mais, comment je peux dire ça? Dans l'imagerie populaire, par exemple, on entend parler des choses comme un tel agronome : ah, ce n'est pas drôle, il faut trouver de la place pour mettre le phosphore de telle ferme, il est obligé de prendre des analyses sur le bord des clôtures. C'est-tu vrai? Ce n'est pas vrai?

2675

Personne peut le vérifier, surtout pas les citoyens, surtout pas les groupes environnementaux parce qu'ils n'ont pas accès aux PAEF et ils n'ont pas moyen de voir un résultat de contre-expertise, parce que tout est un peu comme imbibé, nimbé d'un sceau de secret professionnel. Tandis que l'objet, la protection de l'environnement, est une chose

2680 publique. Comment refaire un équilibre là-dedans? La solution miracle, on espère qu'elle apparaisse un jour, mais on veut surtout soulever le problème.

**LA PRÉSIDENTE :**

2685 D'accord, mais il faut nous aider à trouver des solutions.

Monsieur Beauchamp?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2690 Merci, Madame la Présidente.

2695 Juste à propos de cette chose-là, c'est que vous dites bien d'ailleurs que, n'ayant aucun lien d'affaires avec les requérants et non pas uniquement rémunération, votre texte est assez prudent là-dessus.

2700 Alors moi, je voudrais vous remercier du mémoire. J'écoutais madame Balthazar faire le rappel des longues luttes et des longues présences. Dans ce temps-là, il me semble que ça s'appelait le CREQ, hein, et c'était costaud assez. J'ai souvenir de la deuxième audience sur la tordeuse des bourgeons d'épinette en quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-cinq (84-85) que j'ai présidée et je me rappelle que ça avait brassé solide. Quand on venait dans l'Est, c'était mouvementé!

2705 Je voudrais signaler l'intérêt de l'annexe que vous avez produite, l'annexe 4, notamment aux pages en chiffres romains, xii à xvi, là, sur les calculs de l'abaque. Je ne vous amènerai pas là-dessus parce que c'est trop spécialisé pour moi, mais c'est le genre de chose qu'on va fouiller, mon collègue est un spécialiste de ça, et il y a là des niveaux d'analyses qui sont extrêmement fouillés et qui sont intéressants.

2710 Je vous ramène à la recommandation 7 où là, vous amenez un nouveau critère qui est tout à fait dans le sens des préoccupations des intervenants de cet après-midi, à savoir de l'eau. Et vous recommandez que l'évolution du taux de matière organique dans les sols soit reconnue comme un indicateur – oh! excusez-moi, ce n'est pas celle-là que j'ai. Bon.

2715 C'est la 11 : «Le CRE BSL recommande d'assujettir les pratiques agricoles aux résultats d'un suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface».

2720 Donc là, vous venez de mettre un nouveau critère, au fond, de jugement et de gestion du développement agricole en disant : c'est en regardant dans les rivières et dans les nappes qu'on va rétroactivement être capable de comprendre et d'encadrer le développement de la production agricole. Là, c'est vraiment un très gros morceau, là. Vous changez profondément l'administration et le point de vue de... le regard qu'on pose sur les activités agricoles.

J'aimerais vous entendre là-dessus.

2725 **M. RICHARD FAVREAU :**

Je peux dire que j'ai été pas mal surpris quand j'ai fait la recherche pour l'annexe. J'ai regardé plusieurs études, par exemple, celle de Gasser ou plusieurs études de l'IRDA puis je me suis rendu compte que, indirectement, les gens étaient en train de se bâtir des bons outils de suivi, excepté que les connaissances au Québec commencent à bien évoluer là-dedans.

2730 Mais actuellement, on n'a pas de portrait vraiment ni général de l'impact de l'agriculture sur les eaux et on n'a pas ce portrait-là approprié à chacune des conditions locales. Mais on a pu faire mettre des choses en relation, par exemple, l'étude de Gasser, sa pomme de terre est intéressante.

2735 Il y avait le problème de contamination des nitrates sur un sol sableux, culture de pommes de terre dans Portneuf et on a fait vraiment l'association du degré de contamination et de lessivage de nitrate selon le fait que l'on alterne la culture de pommes de terre avec un, deux (2), trois (3) ans de prairie, de céréales. Alors ça, c'est des bonnes indications.

2740 Eux autres, ils avaient utilisé une méthode avec les lisimètres où on regardait avant que les nitrates aillent nécessairement dans le puits, mais on regardait à une certaine profondeur sur le champ pour voir qu'est-ce qui s'échappait de la culture puis là, on avait... PAEF ou pas PAEF, on voyait quelle était la quantité de nitrate réelle puis on pouvait comparer une façon de faire avec une autre.

2745 Alors ceci, ce genre de méthode-là pourrait être... à un moment donné, il pourrait y avoir un peu comme un réseau représentatif, si on peut dire, des sols et des cultures qui permette de vraiment vérifier telle pratique. Ce n'est pas parce qu'une pratique est bonne à quelque part sur tel type de culture qu'elle va être bonne ailleurs. Puis je pense que c'est important qu'un réseau serré de connaissances soit installé là-dessus.

2750 Et puis qu'est-ce qui est intéressant là-dedans, ce n'est pas uniquement pro-environnemental, c'est aussi pro-agricole parce qu'on est capable ainsi de démontrer que certaines pratiques agricoles effectivement ne font pas de contamination et, en même temps... -comment je peux dire ça? -- faire le ménage, étayer, si on peut dire, des politiques qui obligeraient vraiment, par exemple, certaines rotations de cultures ailleurs.

2760 Alors, effectivement, c'est nouveau mais je pense qu'on en est là, sans ça, on va être rendu ailleurs, peut-être à une nouvelle crise, s'il n'y a pas un suivi immédiat qui se met en place.

2765 Est-ce que ça répond à votre question?

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis?



2770 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci. Autre chose aussi qui est nouveau et qui a effectivement de l'importance à la fois pour l'agriculture et pour l'environnement, c'est votre recommandation 7, page 7, qui parle justement du taux de matière organique dans le sol.

2775

Effectivement, je pense que l'on peut dire que, au niveau réglementation, jusqu'à présent, c'est pas mal un oublié, à l'exception qu'on commence à y attacher davantage d'importance pour les puits de carbone, pour le protocole de Kyoto et les gaz à effet de serre.

2780

Mais là où... vous nous dites d'utiliser un indicateur de matière organique, je suppose que... vous vous référez, à ce moment-là, à quel indicateur? Je crois que c'est l'indicateur d'Agriculture Canada que vous parlez.

2785

La difficulté que j'y vois, cependant, et je ne sais pas si, de votre côté, vous y avez pensé, mais c'est que c'est utilisé pour calculer sur des très grandes superficies.

2790

Est-ce que c'est ce genre d'indicateur que vous voulez qui, bien sûr, serait, en gros, sans valeur au niveau régional mais qui l'est davantage au niveau de... bien, au niveau d'un très grand périmètre, c'est ce qu'ils utilisent eux autres, là, effectivement, ça pourrait peut-être avoir une valeur au niveau régional mais pas au niveau d'une municipalité.

Alors, je ne sais pas comment est-ce que vous avez vu ça, cet indicateur-là?

2795

**M. RICHARD FAVREAU :**

Nous autres, on... -- comment je peux dire ça? -- la portée d'un indicateur, ça dépend toujours de l'objet poursuivi. On comprend qu'il a été développé au niveau national, il s'agit de remplir un objectif national pour la réduction des gaz à effet de serre.

2800

Mais nous, quand on parle de retenir la matière organique, comme indicateur, on penserait -- ça, c'est personnellement parce que ça n'a pas fait l'objet de grosses discussions -- plus au niveau même des fermes.

2805

Parce qu'on sait très bien que la matière organique, bon, elle est présente dans les analyses de sol, on est capable de le voir. C'est plus ou moins parfait. Il y a des outils qui existent, des bilans uniques, bon, avec plus ou moins de précision, mais ils indiquent des tendances. Mais l'objectif poursuivi, c'est de s'assurer que les sols demeurent productifs, n'aillent pas vers une courbe descendante.

2810

Je pense que monsieur Giroux a bien expliqué tout le rôle de la matière organique. À un moment donné, il parlait d'un seuil critique en bas de deux, trois pour cent (2-3 %) mais ça, ça dépend des sols. Et du côté environnemental, la matière organique est extrêmement intéressante et probablement sous-exploitée.

2815 Par exemple, la matière organique joue un rôle essentiel dans la formation du complexe argilo-humique qui retient les engrais. La matière organique est un engrais et, en même temps, quelque chose, un crampon entre l'activité de l'homme et le milieu naturel. Il y a des outils qui existent pour le gérer par ferme, pourquoi pas le faire?

2820 Il me semble que ça devrait être mis un peu comme dans chaque PAEF, par exemple, là, il y a un bilan de la matière organique, ton sol est capable d'aller jusqu'à tant, combien de matière organique ton sol peut contenir? Bien, on s'entend pour essayer d'avoir des pratiques qui améliorent toujours un peu comme vers un rendement positif plutôt qu'un risque de rendement négatif.

2825 Un rendement négatif au niveau de la matière organique implique une plus grande sensibilité des sols au lessivage, les engrais, à l'érosion du sol en tant que tel, ainsi de suite.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2830 C'est très intéressant. Mais je sais que Madame la Présidente va m'arrêter...

**M. RICHARD FAVREAU :**

2835 Alors, est-ce que ça répond? Ça pourrait se faire par...

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

... si je veux vous poser d'autres questions là-dessus.

2840 Cependant, j'en aurais une autre sur un autre domaine qui... je rejoins la question de mon collègue. C'est que vous avez parlé -- ah, bien, je crois que c'est Madame la Présidente qui a posé la question -- des questions des PAEF, là. Mais on a vu aussi, dans les audiences, beaucoup de gens qui sont venus nous parler de la certification environnementale, que  
2845 beaucoup de fermes sont à mettre en place et très souvent, c'est une certification style ISO avec un audit externe qui... je ne sais pas qu'est-ce que vous en pensez, est-ce que ça pourrait être une façon, disons, de ramener une certaine confiance dans le milieu avec les informations qui y sont rattachées?

**Mme LUCE BALTHAZAR :**

2850 La certification au niveau des fermes serait... on pense qu'il y a une réglementation de base qui doit être visée du côté du ministère de l'Environnement comme base de travail. Vraiment, rassurer la population, elle doit l'être en premier par le ministère de l'Environnement  
2855 et sa capacité de protéger.

On ne s'oppose pas à la certification, bien entendu, en autant qu'il y a une vérification externe, comme on dit, qui en assure... mais on va soutenir cette démarche-là dans les différents domaines et non pas seulement agricoles.

2860

Est-ce que ça va solutionner l'ensemble de la problématique? Je ne pense pas que c'est suffisant, il faut aller... il faudrait beaucoup d'information autour de ça et beaucoup de démarches de vérification et de validation.

2865

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais?

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2870

Merci, Madame la Présidente.

À la page 12, en bas de la recommandation 17, vers la fin de la page, vous traitez de la biodiversité agraire et vous dites que c'est un élément qui est moins documenté mais qui comporte des avantages réels au point de vue de la protection des sols, de l'eau et de la biodiversité. Et là, vous dites : «Elle cautionne un ratio entre les divers types de productions animales.»

2875

Alors, je voudrais, moi... quelle est votre réflexion un peu de ce côté-là, en ce sens que c'est bien sûr qu'on observe au Québec... et c'est associé à ce dont vous traitez un peu dans l'autre paragraphe, là, les cultures pérennes et les prairies et les pâturages, on observe au Québec... il y a un plafonnement du marché des produits laitiers, on sait que le nombre de vaches laitières, depuis une vingtaine d'années, a diminué de cinquante pour cent (50 %), donc, le type de production végétale qui est associé à la vache laitière a diminué.

2880

2885

D'un autre côté, les animaux monogastriques, les poulets, les porcs ont connu une croissance considérable. On sait qu'au niveau alimentation, bon, c'est plus des grains qui sont utilisés de ce côté-là.

2890

Alors, comment... quand vous dites, vous parlez d'un... vous dites environnementalement, il y aurait comme un ratio idéal entre les divers types de productions animales, mais d'un autre côté, quelle place faites-vous aux marchés, aux consommateurs, aux acheteurs?

2895

On peut bien dire, ce serait... l'idéal, ce serait de ne produire que de l'agneau au Québec environnementalement, mais même si les comités environnementaux décrétaient ça ou le ministère... même le ministère de l'Agriculture décrétait ça, comment harmoniser ça avec les réalités du marché?

2900

Alors donc, qu'est-ce que vous avez, vous, derrière la tête, quand vous soulevez une perspective comme celle-là?

**M. RICHARD FAVREAU :**

2905 C'est une bonne question. C'est pour ça qu'on n'en a pas mis avec un énorme carreau  
de recommandations très fermes et je pense que c'est un élément qui est très important au  
point de vue environnemental parce que, au gré des lectures qu'on a faites, on s'est aperçu  
que l'impact environnemental des cultures sarclées était toujours plus important que les cultures  
2910 pérennes. Par exemple, l'exemple de la pomme de terre, c'est un exemple limite, si on peut  
dire.

Ça, c'est qu'on pourrait ramener cette discussion-là, si on peut dire, à s'il y avait un vrai  
débat sur l'avenir de l'agriculture québécoise, qui remet... entre guillemets, table rase mais qui  
essaie de se redéfinir elle-même par rapport à ses capacités de production et par rapport à son  
2915 territoire, à ce moment-là, il pourrait y avoir un souhait, un tableau de respecter un équilibre  
entre les productions qui sont associées aux cultures fourragères et les productions qui sont  
associées aux cultures annuelles.

Ça devrait être un élément qui est bien considéré pour garder une forme d'équilibre, si  
2920 on peut dire, qui est bon pour la diversité et qui est bon aussi pour la protection contre  
l'érosion, ainsi de suite.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2925 Merci.

**M. RICHARD FAVREAU :**

C'est dans ce sens-là. Il pourrait y avoir une stratégie de développement régional qui  
2930 dit, par exemple, O.K., on a de la place pour tant d'unités animales. Je sais que le terme est  
maintenant désuet, mais on pourrait dire, O.K., on s'arrange qu'il n'y en ait jamais plus que  
soixante pour cent (60 %) des animaux fourragers et quarante pour cent (40 %) des animaux  
associés aux annuelles, par exemple. Ça pourrait être dans un...

2935 Mais ça, ça oblige une planification régionale tandis qu'actuellement, les efforts de  
développement se font de façon individuelle, si on peut dire, sur le modèle de l'entreprise  
privée. Alors ça, c'est changer pas mal les règles du jeu. Ça, on en est bien conscient. Mais  
peut-être que tôt ou tard, il faudra s'y attaquer.

2940 **LA PRÉSIDENTE :**

En terminant, j'aimerais revenir sur votre recommandation 20 et... recommandation où  
vos considérants sont à l'effet qu'il y avait une absence d'études objectives avant que la  
consultation publique ne commence, et vous suggérez, là... et vous dites que cette absence de  
2945 documents a fait en sorte que c'est beaucoup plus ardu.

2950 Alors, je veux simplement vous dire que la Commission partage tout à fait ce point de vue et que si c'était à recommencer, ce serait une exigence de notre acceptation de faire partie de cette commission. Alors, soyez sans crainte, on partage ce point de vue tout à fait parce que, effectivement, ce n'est pas simple de procéder comme on a été contraint de le faire.

**Mme LUCE BALTHAZAR :**

2955 J'ai bien mentionné que c'était le mandat et la façon que ç'a été conçu ce BAPE-là, je n'en doute pas que vous partagiez sans doute certaines de mes réflexions là-dessus.

**LA PRÉSIDENTE :**

2960 On a dû faire des choix à la lumière du mandat qu'on nous a confié. On a dû se donner une façon de faire. Ce n'est peut-être pas la meilleure façon de faire, mais c'était la meilleure dans les circonstances. Alors, on vous remercie pour ce commentaire. Ça va pouvoir probablement appuyer un point de notre rapport.

Merci.

2965 **Mme LUCE BALTHAZAR :**

Merci.

2970 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique.

2975 Alors, nous ajournons nos travaux et nous les reprenons ce soir, à dix-neuf heures trente (19 h 30). Nous avons six (6) présentations ce soir.

Alors, à plus tard.

**(FIN DE LA SÉANCE)**

2980 **Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle en cette séance prise au moyen de la sténotypie, le tout conforme à la loi.**

2985 **Michel Olivier, s.o.**